



DEMANDE DE MODIFICATION
DU DÉCRET N° 51-2013

LET DE SAINT-NICÉPHORE

OCTOBRE 2018

ÉQUIPE DE RÉALISATION

WM QUÉBEC INC.

Directeur de l'ingénierie et de l'environnement Ghislain Lacombe ing.

Directeur des Affaires publiques Martin Dussault

WSP CANADA INC. (WSP)

Directeur adj. Unité environnement Jean Bernier, ing. M.Sc.

Directrice de projet Natalie Gagné, ing., M. Sc.

Directrice de projet Catherine Verrault, M. Sc., M. Sc.A

Économiste Jean-David Beaulieu., M. A. économiste

Relecture et édition Linette Poulin

SOUS-TRAITANTS

Yockell Associés inc. Étienne Proulx, ing.

Référence à citer :

WM. 2018. MODIFICATION DU DÉCRET 551-2013 : LET DE SAINT-NICÉPHORE
10 p. et annexes.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1. INTRODUCTION.....	1
1.1 MISE EN CONTEXTE DE LA DEMANDE	1
1.2 MAINTIEN DES OPÉRATIONS ACTUELLES.....	1
1.3 CONTENU DE LA DEMANDE.....	1
2. MODIFICATIONS PROPOSÉES	3
3. ÉMISSIONS DE BIOGAZ À L'ATMOSPHÈRE	5
4. BRUIT.....	7
5. CONTRIBUTION AU FONDS DE GESTION POSTFERMETURE.....	9

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A	Déclaration
ANNEXE B	Note technique : Impact sur les émissions de biogaz à l'atmosphère
ANNEXE C	Mise à jour de l'étude bruit dans le cadre de la demande de modification du décret no 551-2013 pour le LET de Saint-Nicéphore
ANNEXE D	Révision des coûts de gestion au fonds de suivi postfermeture

1. INTRODUCTION

1.1 MISE EN CONTEXTE DE LA DEMANDE

WM Québec inc., (WM) a été autorisée, le 5 juin 2013, à agrandir et à exploiter le lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint Nicéphore situé sur le territoire de la ville de Drummondville, en vertu du décret no 551-2013. Ce dernier prévoit l'exploitation de la phase 3A pour une durée de vie maximale de sept années. Cette durée de vie avait été établie, entre autres, sur la quantité anticipée de matières résiduelles générées sur le territoire de desserte autorisé.

Compte tenu que la quantité de matières résiduelles enfouie à son LET de St-Nicéphore depuis lors s'est avérée inférieure aux estimations présentées dans les divers documents joints à la demande d'autorisation, WM désire apporter les modifications requises au décret ministériel n° 551-2013 pour permettre, notamment en raison de contraintes techniques et afin de respecter les obligations légales et environnementales liées à la fermeture du site, la poursuite des opérations d'enfouissement au-delà des sept années permises afin de combler le volume actuellement autorisé, sans changer celui-ci.

1.2 MAINTIEN DES OPÉRATIONS ACTUELLES

Il importe de souligner qu'afin de s'assurer qu'il n'y aura aucune augmentation des impacts sur l'environnement découlant de la présente demande de modification, WM maintiendra l'ensemble des conditions relatives aux modalités suivantes à son LET de St-Nicéphore :

- empreinte au sol et profil final;
- tonnage annuel et volume maximaux enfouis;
- suivi environnemental;
- constitution des garanties financières pour la gestion postfermeture du LET de Saint-Nicéphore;
- maintien de la lettre de crédit de 11 millions pour les phases I et II du LET de Saint Nicéphore.

1.3 CONTENU DE LA DEMANDE

Dans un souci de faciliter le traitement de la demande de modification du décret no 551-2013, WM a sollicité une rencontre avec les intervenants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) qui seront éventuellement susceptibles d'être impliqués dans l'analyse de cette demande. Lors de cette rencontre, le projet a donc été présenté et les attentes du MDDELCC ont par la suite été définies par les analystes rencontrés afin de rendre possible l'analyse de la demande de prolongation de la durée de vie du LET de Saint-Nicéphore.

Les sections suivantes présentent les modifications au décret no 551-2013 demandées ainsi que les conclusions des études complémentaires préparées en réponse aux demandes du MDDELCC, à savoir :

- impact sur les émissions de biogaz à l'atmosphère;
- mise à jour de l'étude d'impact de bruit;
- révision des coûts de gestion postfermeture (CGPF).

Une copie de ces études est présentée en annexe de la présente demande.

2. MODIFICATIONS PROPOSÉES

Dans le but de poursuivre ses opérations d'enfouissement au LET de St-Nicéphore jusqu'à ce que la quantité maximale actuellement autorisée soit atteinte, WM propose d'apporter les modifications suivantes au décret 551-2013 :

Ordonnances

Il est proposé de modifier le texte de l'ordonnance apparaissant au premier alinéa de la liste des ordonnances de la façon suivante :

*QU'UN certificat d'autorisation, ~~d'une durée maximale de sept ans,~~
soit délivré à WM Québec inc. relativement au projet
d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Saint-
Nicéphore, sur le territoire de la ville de Drummondville, pour
l'exploitation de la phase 3A, aux conditions énoncées ci-dessous;
(...)*

Condition 2

Il est proposé de modifier le texte du quatrième paragraphe de la condition 2 de la façon suivante :

*(...)
Dans l'éventualité où WM Québec inc. n'atteindrait pas la quantité
de matières résiduelles autorisées au cours de l'une ou l'autre des 5
années prévues, il pourrait continuer l'enfouissement au cours des
années ~~6 et 7~~ suivantes pour les quantités non utilisées, et ce,
**jusqu'à ce que le tonnage maximal de matières résiduelles
autorisé par le présent certificat d'autorisation, soit 2,3 millions
de tonnes de matières résiduelles, soit atteint;**
(...)*

3. ÉMISSIONS DE BIOGAZ À L'ATMOSPHÈRE

À la demande du MDDELCC, une note technique a été préparée par WSP Canada Inc. (WSP, 2018) ayant pour but de présenter l'impact de cette demande sur les émissions de biogaz à l'atmosphère provenant de la phase 3A, comparativement à ce qui a été autorisé par décret. La note technique est disponible à l'annexe B de la présente demande. Comme mentionné dans cette note, pour fins de modélisation seulement et à titre indicatif, la fermeture de la phase 3A a été fixée en 2025 pour le scénario de demande de modification de décret. Cette date constitue un scénario pour les fins de la modélisation afin de démontrer l'absence d'impact de la présente demande et ne saurait constituer une modalité du décret. La date réelle de fermeture sera quant à elle tributaire de la quantité de matières résiduelles enfouies au cours des années à venir.

Ainsi, une mise à jour des prévisions de production, de captage et d'émissions de biogaz à l'atmosphère a été effectuée basée sur ces prémisses. Les résultats de l'étude démontrent que la demande de modification du décret n'entraînerait pas d'augmentation des émissions annuelles de biogaz à l'atmosphère selon les scénarios envisagés. En fait, les émissions maximales obtenues en 2019 demeurent identiques, car elles représentent le résultat de la décomposition des matières enfouies de 2013 à 2018 dont les quantités sont identiques pour les deux scénarios. Les émissions à l'atmosphère diminuent par la suite en raison de la baisse de la quantité de matières résiduelles enfouies chaque année.

Compte tenu que le niveau d'émission maximal modélisé est identique pour les deux scénarios, il ne devrait pas y avoir d'accroissement des concentrations des contaminants de l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) dans l'air ambiant par rapport à ce qui est déjà été autorisé. La demande de modification de décret respecte par conséquent l'article 197 du RAA.

4. BRUIT

Une mise à jour de l'étude d'impact de bruit a été réalisée par la firme Yockell et associées (2018) selon les attentes du MDDELCC dans le cadre de la demande de modification du décret n° 551-2013. Une copie de ce rapport est présentée à l'annexe C de la présente demande.

Le but de cette étude vise à déterminer si la prolongation des opérations d'exploitation sur une période plus longue générera des nuisances de bruit plus importantes dans le voisinage que ce qui a été indiqué dans l'étude d'impact de bruit complémentaire produite en 2013. Elle vise également à déterminer les modifications au climat sonore qui se produiront dans le milieu entre la situation actuelle (2018) et la situation qui aura lieu durant la dernière année d'exploitation. Il importe de noter que cette date est fixée pour fins de modélisation seulement et à titre indicatif. Cette année constitue un scénario pour les fins de l'étude effectuée. L'année 2025 ne saurait toutefois constituer une modalité de décret puisque la date de fermeture sera tributaire de la quantité de matières enfouies au LET de Saint-Nicéphore dans les années subséquentes. Outre les modifications du milieu sonore, l'étude permet également de confirmer que les normes de bruit en vigueur seront toujours respectées.

Selon les prémisses retenues, les principales conclusions de cette étude sont les suivantes :

- Les niveaux de bruit ambiant aux quatre points d'évaluation retenus diminuent ou se maintiennent dans le même ordre de grandeur depuis 2013.
- Les niveaux de bruit résiduel obtenus aux quatre points de références sont du même ordre de grandeur que les niveaux de bruit ambiant. Souvent même, le niveau de bruit résiduel est plus élevé que le niveau de bruit ambiant, quoique conforme à la norme. Ceci indique que les secteurs sensibles autour du LET sont également impactés par des sources de bruit qui ne sont pas associées au LET.
- À l'exception du point P2, situé sur le boulevard St-Joseph où le niveau de bruit résiduel minimal obtenu (50,9 dBA) est supérieur à la norme de 45 dBA, la valeur limite autorisée demeure la valeur prescrite dans la note d'instruction (NI) 98-01 pour tous les autres points d'évaluation.
- Les niveaux de bruit obtenus en 2018 pour les sources fixes et mobiles sont tous égaux ou supérieurs à ceux mesurés en 2013. Ceci peut s'expliquer par des changements d'équipement entre 2013 et 2018, par de l'usure de ces derniers ou encore par un état de fonctionnement différent entre 2013 et 2018.
- Les niveaux sonores calculés en 2018 sont représentatifs des niveaux de bruit particulier du LET obtenu lors des suivis acoustiques réalisés de 2015 et 2018 et ils demeurent conformes aux normes applicables. Il en est de même pour les niveaux de bruit projeté en 2025.
- Les simulations pour l'année 2018 donnent des résultats légèrement supérieurs pour la période de jour que ceux obtenus en 2013. Toutefois, les niveaux de bruit demeurent conformes.
- Les niveaux de bruit produit par le LET de St-Nicéphore demeureront conformes aux valeurs limites autorisées par la NI 98-01, tant en période de jour qu'en période de nuit.

- En période de jour, pour les points de mesure P2 à P4, on remarque que les niveaux sonores demeureront identiques ou diminueront au fur et à mesure que le front de déchet s'élèvera entre 2018 et 2025. Pour le point P1, on assiste à une légère augmentation (± 3 dBA) du niveau sonore, principalement lorsque l'exploitation se déroulera dans la section ouest. Les niveaux de bruit résultant demeurent toutefois inférieurs au niveau de bruit résiduel et aucun impact additionnel ne sera perceptible entre 2018 et 2025.
- De nuit, les niveaux de bruit anticipé sont tous inférieurs à 32 dBA et sont négligeables par rapport au bruit de fond présent à l'intérieur des zones sensibles et aucun impact sonore additionnel ne sera perceptible de nuit entre 2018 et 2025.

5. CONTRIBUTION AU FONDS DE GESTION POSTFERMETURE

Une évaluation de la contribution au fonds de gestion postfermeture a été réalisée de manière à tenir compte de l'impact de la prolongation de la période d'exploitation du LET de Saint-Nicéphore. Puisque pour les fins de ce calcul, la période au cours de laquelle WM contribuera au fonds de gestion postfermeture doit être indiquée, le scénario retenu est que la contribution se poursuivra jusqu'en 2025. Il s'agit d'une estimation qui ne saurait constituer une modalité du décret modifié. La date réelle de fermeture sera quant à elle tributaire de la quantité de matières réelle qui sera enfouie au cours des années futures.

Le calcul de la contribution au fonds de suivi est influencé par plusieurs autres facteurs, dont les coûts annuels de gestion en période postfermeture ainsi que les hypothèses économiques retenues et les taux de rendement qui en découleront.

En fonction de ce qui précède, la poursuite des activités dans la zone 3A a été révisée selon les hypothèses suivantes :

Année ¹	Volume (m ³)
(01-01-2018) au 31-12-2018)	279 281
1 (2019)	148 679
2 (2020)	108 580
3 (2021)	108 580
4 (2022)	108 580
5 (2023)	108 580
6 (2024)	108 580
7 (2025)	108 580
	108 580

¹ : considérant l'année 1 comme étant l'année d'entrée en vigueur du décret modifié.

Les hypothèses de rendement de 3,5 % ont été soumises par Gestion du patrimoine Desjardins, responsable de la gestion des sommes placées en fiducie pour le LET de Saint-Nicéphore. Ces hypothèses ont été abaissées de 0,5 % par le MDDELCC par mesure de prudence. Ainsi, les taux de rendement en période d'exploitation et postfermeture ont été considérés à 3,0 %.

Pour ce qui est des taux d'imposition fédéral (15,0 %) et provincial (11,9 %) ainsi que le taux d'inflation (2,0 %) appliqués, les paramètres financiers 2018 proposés par le MDDELCC ont été utilisés en appui à l'établissement de la contribution à la fiducie.

Les frais de gestion annuels pour la zone 3A du LET de Saint-Nicéphore ont été révisés sur la base des coûts réels défrayés par WM. Le montant révisé s'élève à 147 900 \$ en dollars 2018. Le détail de ces frais est présenté au tableau D-1 disponible à l'annexe D. Il faut souligner que lors de la révision des coûts de gestion, une erreur a été soulevée dans le rapport soumis en 2013 : une mauvaise répartition des coûts pour le suivi environnemental de la qualité des eaux souterraines avait alors été considéré. Le montant proposé dans la présente révision représente la réalité actuelle.

Pour assurer la gestion postfermeture des phases 1 et 2 du LET de Saint-Nicéphore, une lettre de crédit d'une valeur 11 M\$ est renouvelée annuellement par WM, conformément aux exigences de la condition 8 du décret n° 551-2013. Vous trouverez, à l'annexe D-3, une copie des correspondances tenues en 2014 entre WM et le MDDELCC à ce sujet, ainsi qu'une copie du compte rendu de la réunion du 10 septembre 2014 avec le comité de vigilance indiquant qu'il y a eu une entente avec les membres du comité au cours de cette réunion.

Le montant de la contribution à verser pour chaque mètre cube de matières résiduelles déposées dans le lieu d'enfouissement a également fait l'objet d'une réévaluation et d'ajustements à partir des nouvelles données de coûts de gestion révisés, des hypothèses économiques ainsi que la valeur de la fiducie au 31 juillet 2018 (3 822 594 \$), le tableau D-2 joint à l'annexe D-2 présente le détail du calcul de la contribution.

Pour ce qui est des frais de gestion de fiducie en période postfermeture, des frais annuels actualisés ont été pris en compte et apparaissent dans la colonne intitulée « frais de fiduciaire ».

À partir des hypothèses considérées, un montant total de 5 367 395 \$ en dollars 2018 devrait être versé par WM au patrimoine fiduciaire durant la période d'exploitation du LET, dans le but de couvrir les coûts afférents à la gestion postfermeture. Pour ce faire, une contribution de 0,94 \$ pour chaque mètre cube de matières résiduelles déposé dans le lieu d'enfouissement doit être versée. Le chiffrier qui détaille les calculs se trouve à l'annexe D.

ANNEXE A

Déclaration

Le registraire a supprimé ces informations en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1)

ANNEXE B

Note technique :
Impact sur les émissions de biogaz à l'atmosphère



NOTE TECHNIQUE

DESTINATAIRE :	Ghislain Lacombe, ing. WM Québec Inc.
EXPÉDITEUR :	Catherine Verrault, M.Sc., M.Sc.A., WSP Canada Inc.
COPIE :	Jean Bernier, ing., M.Sc., WSP Canada Inc.
OBJET :	Demande de modification du décret 551-2013 Impact sur les émissions de biogaz à l'atmosphère
N° DE PROJET :	181-06962-00
DATE :	1 ^{er} octobre 2018

1. MISE EN CONTEXTE

Le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Nicéphore a été soumis à la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement de 2010 à 2013. Le projet soumis proposait l'enfouissement de 12 millions de tonnes (Mt) de matières résiduelles dans deux secteurs dénommés Phase 3A et Phase 3B, sur une durée de 20 ans. Le décret 551-2013, émis le 5 juin 2013, a autorisé l'agrandissement du LET uniquement dans la Phase 3A pour un tonnage total de 2,3 Mt de matières résiduelles, sur une période maximale de sept ans, avec des limites de quantités de matières résiduelles imposées chaque année.

Le début de l'enfouissement de matières résiduelles dans la Phase 3A a eu lieu le 10 septembre 2013, ce qui amènerait la fin de l'exploitation de ce secteur d'enfouissement au 9 septembre 2020 au plus tard. Les tonnages réels de matières résiduelles enfouies jusqu'à maintenant sont bien en dessous des limites fixées à la condition 2 du décret. L'objet de la demande de modification de décret est de reporter la fin de l'exploitation de la Phase 3A jusqu'au moment où ce secteur sera comblé, tout en conservant le tonnage maximal autorisé de 2,3 Mt.

À la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la présente note a pour but de présenter l'impact de cette demande sur les émissions de biogaz à l'atmosphère provenant de la phase 3A comparativement à ce qui a été autorisé par décret.

Les scénarios d'enfouissement de matières résiduelles utilisés pour les deux scénarios sont présentés au tableau 1-1. Les quantités de matières résiduelles présentées pour les années 2013 à 2017 correspondent aux données réelles enregistrées à la balance. Pour le scénario autorisé, les quantités résiduelles de matières ont été réparties de manière à respecter une fermeture du lieu en septembre 2020. Pour fins de modélisation seulement et à titre indicatif, la fermeture de la phase 3A a été fixée en 2025 pour le scénario de demande de modification de décret.



Tableau 1-1 Scénarios d'enfouissement Phase 3A

ANNÉE	TONNAGE DÉCRET 551-2013 (tonne métrique)	TONNAGE CUMULATIF DÉCRET 551-2013 (tonne métrique)	TONNAGE DEMANDE MODIFICATION DÉCRET (tonne métrique)	TONNAGE CUMULATIF DEMANDE MODIFICATION DÉCRET (tonne métrique)
2013	57 892	57 892	57 892	57 892
2014	191 906	249 799	191 906	249 799
2015	293 152	542 951	293 152	542 951
2016	269 815	812 765	269 815	812 765
2017	407 660	1 220 425	407 660	1 220 425
2018	400 000	1 620 425	400 000	1 620 425
2019	388 329	2 008 753	97 082	1 717 507
2020	291 247	2 300 000	97 082	1 814 589
2021			97 082	1 911 671
2022			97 082	2 008 753
2023			97 082	2 105 836
2024			97 082	2 202 918
2025			97 082	2 300 000
Total	2 300 000		2 300 000	

Note: les tonnages présentés pour les 2 scénarios pour les années 2013 à 2017 inclusivement correspondent aux données réelles d'enfouissement

La section 2 présente les principaux éléments de la méthodologie utilisée lors de la demande d'agrandissement du LET adaptés à la condition 2 du décret 551-2013, ainsi que le résultat du calcul des émissions de biogaz à l'atmosphère correspondantes.

La section 3 présente la méthodologie et le résultat du calcul des émissions de biogaz à l'atmosphère pour la demande de modification du décret 551-2013.

2. ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE LA PHASE 3A - DÉCRET 551-2013

Le potentiel de production de biogaz pour la Phase 3A selon le décret 551-2013 a été estimé en fonction des tonnages de matières résiduelles présentés au tableau 1-1. Les valeurs des paramètres de modélisation du modèle LANDGEM retenues dans le cadre de l'étude de dispersion atmosphérique de 2010¹ ont été utilisées, soit une valeur de « Lo » de 135 m³ CH₄/tonne de déchets, une valeur de « k » de 0,045 an⁻¹ et une concentration de méthane dans le biogaz de 50 %.

Le tableau 2-1 présente le scénario d'aménagement et de fermeture de la Phase 3A défini selon la géométrie et les tonnages autorisés par le décret. Les efficacités de captage du biogaz et les facteurs d'oxydation du biogaz applicables sont calculés à partir de ce scénario d'aménagement et de fermeture.

Tableau 2-1 Scénario d'aménagement et de fermeture Phase 3A – Condition 2 du décret 551-2013

ANNÉE	SUPERFICIE OCCUPÉE CUMULATIVE (ha)	SUPERFICIE ANNUELLE FERMETURE (ha)	SUPERFICIE FERMÉE CUMULATIVE (ha)	PROPORTION SUPERFICIES FERMÉES (%)	EFFICACITÉ DE CAPTAGE RÉSULTANTE (%)	FACTEUR D'OXYDATION (%)
2013	5,97	0	0	0	70,00	10,00
2014	9,68	0	0	0	70,00	10,00
2015	13,02	0	0	0	70,00	10,00
2016	13,02	0	0	0	70,00	10,00
2017	13,02	0	0	0	70,00	10,00
2018	13,02	0	0	0	70,00	10,00
2019	13,02	3,7	3,7	28,42	77,10	7,16
2020	13,02	2,5	6,2	47,62	81,90	5,24
2021	13,02	6,82	13,02	100,00	95,00	0,00

Comme indiqué dans l'étude de dispersion atmosphérique de 2010, le réseau de captage du biogaz au LET de Saint-Nicéphore est composé de tranchées horizontales aménagées au fur et à mesure

¹ GENIVAR (2010): *Étude de dispersion atmosphérique – Projet d'agrandissement du LET de Saint-Nicéphore*, rapport préparé pour WM Québec Inc., projet Q120398-220, 2 décembre 2010.

de l'enfouissement des matières résiduelles. À la fin de l'exploitation d'un secteur, le réseau est bonifié par l'ajout de puits d'extraction verticaux. Le recouvrement final de la Phase 3A sera constitué d'une géomembrane conformément aux engagements pris par WM lors de l'autorisation de ce secteur.

Compte tenu de la plus grande perméabilité du recouvrement durant la phase d'exploitation, l'efficacité de captage a été établie à 70 % pour les secteurs n'ayant pas encore de recouvrement final. Cette efficacité est augmentée à 95 % lors de la fermeture d'un secteur compte tenu de l'utilisation d'une géomembrane comme recouvrement final et de l'ajout de puits verticaux.

En effet, l'US EPA² considère que l'efficacité de collecte du biogaz peut être supérieure à 85 % et atteindre 95 % pour les sites munis d'un système d'imperméabilisation en géomembranes et d'un réseau complet d'extraction du biogaz.

L'efficacité de captage globale du réseau de captage du biogaz de la phase 3A est calculée au prorata de la superficie fermée par rapport à la superficie occupée en assumant que l'efficacité de captage est de 95 % dans les secteurs fermés et de 70 % dans les secteurs en opération.

Les émissions de biogaz au niveau du sol pour un secteur sont calculées en retranchant les débits captés des débits générés par ce secteur. Les émissions de biogaz à l'atmosphère sont ensuite calculées en retranchant un maximum de 10 % du débit non capté aux émissions de biogaz au niveau du sol afin de refléter la dégradation biologique du gaz lors de son passage à travers le sol de recouvrement³. La portion oxydée est calculée au prorata des superficies non fermées avec une géomembrane par rapport aux superficies occupées.

Les résultats du calcul des émissions de biogaz à l'atmosphère pour la Phase 3A selon le décret sont présentés au tableau 2-2. Les émissions maximales de biogaz à l'atmosphère sont obtenues en 2019 avec un débit de 3,79 Mm³/an.

Tableau 2-2 Estimations des émissions de biogaz à l'atmosphère Phase 3A – Condition 2 du décret 551-2013

ANNÉE	BIOGAZ GÉNÉRÉ (Mm ³ /an)	BIOGAZ CAPTÉ (Mm ³ /an)	BIOGAZ ÉMIS SOL (Mm ³ /an)	BIOGAZ DÉGRADÉ SOL (Mm ³ /an)	BIOGAZ ÉMIS ATMOSP. (Mm ³ /an)
2013	0	0	0	0	0
2014	0,69	0,48	0,21	0,02	0,19
2015	2,94	2,06	0,88	0,09	0,79
2016	6,31	4,41	1,89	0,19	1,70
2017	9,24	6,47	2,77	0,28	2,49
2018	13,69	9,58	4,11	0,41	3,70
2019	17,85	13,76	4,09	0,29	3,79
2020	21,69	17,76	3,92	0,21	3,72
2021	24,20	22,99	1,21	0,00	1,21
2022	23,14	21,98	1,16	0,00	1,16
2023	22,12	21,01	1,11	0,00	1,11
2024	21,14	20,09	1,06	0,00	1,06
2025	20,21	19,20	1,01	0,00	1,01
2026	19,33	18,36	0,97	0,00	0,97
2027	18,47	17,55	0,92	0,00	0,92
2028	17,66	16,78	0,88	0,00	0,88
2029	16,88	16,04	0,84	0,00	0,84
2030	16,14	15,33	0,81	0,00	0,81

² US EPA (2008): *Background Information Document for Updating AP42 Section 2.4 Municipal Solid Waste Landfills*, EPA/600/R-08-116, September 2008.

³ TENT, J, et J.J. VAN DER BERG (1992): *Emissions and Emission Control at Landfill Sites*, Proceedings of the 9th World Clean Air Congress, IUPPA, Montreal, Canada, August 30th - September 4th, 1992.

3. ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE LA PHASE 3A - DEMANDE DE MODIFICATION DU DÉCRET 551-2013

Dans le cadre de la demande de modification du décret 551-2013, une mise à jour des prévisions de production, de captage et d'émissions de biogaz à l'atmosphère a été effectuée en utilisant le scénario d'enfouissement présenté au tableau 1-1. Les autres paramètres de modélisation (valeurs de « Lo », de « k », et de concentration de méthane dans le biogaz) sont identiques à ceux présentés à la section précédente.

Le calcul des efficacités de captage et des taux d'oxydation a été effectué selon les méthodologies présentées à la section précédente. Le tableau 3-1 présente le scénario d'aménagement et de fermeture de la Phase 3A déterminé à partir des données réelles d'exploitation et des prévisions jusqu'à la fin de l'exploitation de la Phase 3A retenue comme hypothèse pour les fins de la présente étude, soit en 2025.

Tableau 3-1 Scénario d'aménagement et de fermeture Phase 3A – Demande de modification du décret

ANNÉE	SUPERFICIE OCCUPÉE CUMULATIVE (ha)	SUPERFICIE ANNUELLE FERMETURE (ha)	SUPERFICIE FERMÉE CUMULATIVE (ha)	PROPORTION SUPERFICIES FERMÉES (%)	EFFICACITÉ DE CAPTAGE RÉSULTANTE (%)	FACTEUR D'OXYDATION (%)
2013	1,90	0	0	0	70,00	10,00
2014	2,46	0	0	0	70,00	10,00
2015	5,97	0	0	0	70,00	10,00
2016	8,67	0	0	0	70,00	10,00
2017	10,69	0	0	0	70,00	10,00
2018	13,02	0	0	0	70,00	10,00
2019 (Année 1)	13,02	3,70	3,70	28,41	77,10	7,16
2020 (Année 2)	13,02	1,25	4,95	38,01	79,50	6,20
2021 (Année 3)	13,02	1,25	6,20	47,60	81,90	5,24
2022 (Année 4)	13,02	0,0	6,20	47,60	81,90	5,24
2023 (Année 5)	13,02	3,82	10,02	76,97	89,24	2,30
2024 (Année 6)	13,02	0	10,02	76,97	89,24	2,30
2025 (Année 7)	13,02	0	10,02	76,97	89,24	2,30
2026 (Année 8)	13,02	3,00	13,02	100,00	95,00	0

Les résultats du calcul des émissions de biogaz à l'atmosphère pour la Phase 3A selon la demande de modification de décret sont présentés au tableau 3-2. Les émissions maximales de biogaz à l'atmosphère sont également obtenues en 2019 avec un débit de 3,79 Mm³/an.

Tableau 3-2 Estimations des émissions de biogaz à l'atmosphère Phase 3A – Demande de modification du décret 551-2013

ANNÉE	BIOGAZ GÉNÉRÉ (Mm ³ /an)	BIOGAZ CAPTÉ (Mm ³ /an)	BIOGAZ ÉMIS SOL (Mm ³ /an)	BIOGAZ DÉGRADÉ SOL (Mm ³ /an)	BIOGAZ ÉMIS ATMOSP. (Mm ³ /an)
2013	0	0	0	0	0
2014	0,69	0,48	0,21	0,02	0,19
2015	2,94	2,06	0,88	0,09	0,79
2016	6,31	4,41	1,89	0,19	1,70
2017	9,24	6,47	2,77	0,28	2,49
2018	13,69	9,58	4,11	0,41	3,70
2019 (Année 1)	17,85	13,76	4,09	0,29	3,79
2020 (Année 2)	18,22	14,48	3,73	0,23	3,50
2021 (Année 3)	18,57	15,21	3,36	0,18	3,19
2022 (Année 4)	18,91	15,49	3,42	0,18	3,24
2023 (Année 5)	19,24	17,17	2,07	0,05	2,02
2024 (Année 6)	19,55	17,44	2,10	0,05	2,05
2025 (Année 7)	19,84	17,71	2,13	0,05	2,09
2026 (Année 8)	20,12	19,12	1,01	0,00	1,01
2027	19,24	18,28	0,96	0,00	0,96
2028	18,39	17,47	0,92	0,00	0,92
2029	17,58	16,70	0,88	0,00	0,88
2030	16,81	15,97	0,84	0,00	0,84



Selon les scénarios retenus, la demande de modification du décret n'entraînerait donc pas d'augmentation des émissions annuelles de biogaz à l'atmosphère. En fait, les émissions maximales demeurent identiques, car elles représentent le résultat de la décomposition des matières enfouies de 2013 à 2018 dont les quantités sont identiques pour les deux scénarios. Les émissions à l'atmosphère diminuent par la suite en raison de la baisse de la quantité de matières résiduelles enfouies chaque année. Cette constatation s'applique, peu importe l'année de fermeture retenue aux fins de la modélisation.

Compte tenu que le niveau d'émission maximal est identique pour les deux scénarios, il ne devrait pas y avoir d'accroissement des concentrations des contaminants de l'annexe K du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) dans l'air ambiant comparativement à ce qui est déjà été autorisé. La demande de modification de décret respecte donc l'article 197 du RAA.

Préparé par :

Révisé par :

Catherine Verrault, M.Sc., M.Sc.A.
Chef d'équipe

Marc Bisson
Directeur de projet

CV/MB/lp

ANNEXE C

Mise à jour de l'étude bruit dans le cadre de la demande de
modification du décret n° 551-2013 pour le
LET de Saint-Nicéphore

WM QUÉBEC INC.

Mise à jour de l'étude de bruit

dans le cadre de la demande de modification
du décret 551-2013 pour le LET de St-Nicéphore

N. Réf. : 2906077 Septembre 2018

Yockell *Associés* inc.

255, av. St-Sacrement, bureau 201,
Québec QC G1N 3X9 Canada
info@yockell.com www.yockell.com



**Mise à jour de l'étude de bruit dans le cadre de la demande
de modification du décret 551-2013
pour le LET de St-Nicéphore**

Rapport produit pour le compte de :
WM Québec inc.
25, rue Gagnon
Drummondville, Québec J2A 3B3

Approuvée par : _____
Étienne Proulx, ing.
Acousticien

Yockell *Associés* inc.

255, av. St-Sacrement, bureau 201
Québec, QC, G1N 3X9 Canada
info@yockell.com
www.yockell.com

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
2	BASE LÉGISLATIVE - NOTE D'INSTRUCTION 98-01 DU MDDELCC	3
3	MILIEU SONORE ACTUEL	5
3.1	Localisation des points de mesures	5
3.2	Nature des relevés	7
3.3	Appareillage de mesure	7
3.4	Conditions météorologiques.....	7
3.5	Activités liées aux opérations du LET lors des mesures	9
3.6	Résultats de mesures aux points d'évaluation (PX)	10
4	VALEURS LIMITES AUTORISEES ET MESURE DU BRUIT RESIDUEL	13
4.1	Points de mesures de référence (RX)	13
4.1.1	Commentaire sur le point de référence (RX)	14
4.2	Méthodologie de mesure	14
4.3	Résultats de mesure du bruit résiduel	14
4.4	Synthèse des valeurs limites autorisées.....	16
5	MÉTHODOLOGIE DE CALCUL PRÉVISIONNEL.....	17
5.1	Logiciel de calcul	17
5.2	Généralités relatives au calcul	17
5.3	Mesures relatives aux équipements.....	17
5.3.1	Appareillage de mesure.....	18
5.3.2	Résultats de mesure des niveaux de bruit des équipements	18
5.4	Scénario d'évaluation sonore	20
6	RÉSULTATS DE CALCULS	22
6.1	Résultats de simulations	22
6.2	Comparaison des résultats de calculs	24
7	CONCLUSION.....	26

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 :	Limites sonores en fonction du zonage selon la Note d'instruction 98-01	3
Tableau 3.1 :	Appareillage utilisé	8
Tableau 3.2 :	Équipement d'exploitation	9
Tableau 3.3 :	Comparaison des niveaux de bruit annuels aux points d'évaluation (PX).....	11
Tableau 4.1 :	Comparaison des niveaux de bruit annuels aux points de référence (RX).....	15
Tableau 4.2:	Synthèse des limites autorisées	16
Tableau 5.1:	Synthèse des niveaux sonores des équipements fixes et mobiles	19
Tableau 6.1:	Synthèse des niveaux simulés pour la période de jour en 2018	22
Tableau 6.2:	Synthèse des niveaux simulés pour la période de jour en 2025	22
Tableau 6.3:	Synthèse des niveaux simulés pour la période de nuit en 2018	23
Tableau 6.4:	Synthèse des niveaux simulés pour la période de nuit en 2025	23
Tableau 6.5:	Comparaison des niveaux de bruit calculés en période de jour	24
Tableau 6.6:	Comparaison des niveaux de bruit calculés en période de nuit.....	25

LISTE DES PLANS

Plan 3.1 :	Plan de localisation des points d'évaluation sonore.....	6
Plan 5.1 :	Plan de localisation des points d'évaluation sonore.....	21

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1:	Comparatif des niveaux sonores des équipements entre 2013 et 2018	29
Annexe 2:	Isophones de propagation sonore	31

1 INTRODUCTION

La firme Yockell Associates inc. a été mandatée par WM Québec Inc. afin de réaliser une mise à jour de l'étude de bruit dans le cadre d'une demande de modification de décret pour l'exploitation du lieu d'enfouissement technique (LET) de St-Nicéphore. La demande consiste, plus précisément, à prolonger la durée d'exploitation de la phase 3A de 2020 à 2025.

Dans le cadre de la demande, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) se questionne à savoir si le fait que les opérations d'exploitation soient maintenues plus longtemps, généreront des nuisances de bruit, dans le voisinage, plus importantes que ce qui a été indiqué dans l'étude d'impact de bruit complémentaire produite en 2013.

Le site d'enfouissement de WM Québec Inc. dans le secteur de St-Nicéphore est situé en zone industrielle. Ce site est bordé par des zones résidentielles. La première se situe à l'est du site et elle est délimitée par le boulevard Saint-Joseph (route 143) et la rue Gagnon (secteur de la rue de la Pintade). La deuxième zone comprend le groupe de résidences sises au sud du site, le long du boulevard Saint-Joseph (secteur du boulevard Saint-Joseph). Au nord, diverses résidences sont présentes le long du boulevard Allard et de la rue Dominique (secteur de la rue Dominique). Enfin, à l'ouest, le site est bordé par une grande étendue boisée avant réparant le site des résidences du secteur de la rue de la Cordelle. Le chemin d'accès principal au site d'enfouissement se trouve sur le boulevard St-Joseph et se fait par la rue Gagnon.

L'étude vise à déterminer les modifications au climat sonore qui se produiront dans le milieu entre la situation actuelle (2018) et la situation qui aura lieu durant la dernière année d'exploitation, soit en 2025. Outre les modifications du milieu sonore, l'étude déterminera si les normes de bruit en vigueur seront toujours respectées. Le cas échéant, l'étude proposera des mesures pour atténuer les inconvénients que pourrait causer le projet sur l'ambiance sonore.

L'étude est réalisée conformément aux prescriptions de la Note d'instruction sur le bruit 98-01 rév. Juin 2006 (NI9801). La partie 2 - « Méthode de référence pour la mesure du bruit et pour la détermination du niveau acoustique d'évaluation » fixe les méthodologies requises pour l'étude.

Dans un premier temps, à l'aide des mesures in situ de 2013 et des suivis acoustiques réalisés depuis 2015, le climat sonore actuel dans le milieu récepteur est établi. Ensuite, à partir de la mise à jour du bruit produit par les équipements fixes et mobiles utilisés pour l'exploitation du LET, des simulations sonores sont produites pour deux (2) horizons temporels, soit pour la situation actuelle en 2018 et pour la situation qui aura lieu lors de la dernière année d'exploitation en 2025. La différence importante entre les deux périodes correspond à l'élévation du front de déchet. Entre 2018 et 2025, il est prévu d'augmenter graduellement le niveau de déchets de l'élévation 134 à l'élévation 152. Ceci aura pour effet d'élever les sources de bruit mobiles par rapport aux récepteurs sensibles considérés.

2 BASE LÉGISLATIVE - NOTE D'INSTRUCTION 98-01 DU MDDELCC

La base législative utilisée aux fins de l'étude est la Note d'instruction 98-01 (NI9801).

La *Note d'instruction 98-01 (Traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent)* établit la méthodologie applicable et fixe les valeurs maximales de bruit particulier permis par l'exploitation d'une industrie et perçu dans les différentes zones sensibles :

Le niveau acoustique d'évaluation (L_A, 1 h) d'une source fixe sera inférieur, en tout temps, pour tout intervalle de référence d'une heure continue et en tout point de réception du bruit, au plus élevé des niveaux sonores suivants :

1. *le niveau de bruit résiduel*

ou
2. *le niveau maximal permis selon le zonage et la période de la journée, tel que mentionné au tableau à la page suivante.*

Tableau 2.1 : Limites sonores en fonction du zonage selon la Note d'instruction 98-01

Zonage	Nuit (dBA)	Jour (dBA)
I	40	45
II	45	50
III	50	55
IV	70	70

CATÉGORIES DE ZONAGE

Zones sensibles

- I. *Territoire destiné à des habitations unifamiliales isolées ou jumelées, à des écoles, hôpitaux ou autres établissements de services d'enseignement, de santé ou de convalescence. Terrain d'une habitation existante en zone agricole.*
- II. *Territoire destiné à des habitations en unités de logements multiples, des parcs de maisons mobiles, des institutions ou des campings.*
- III. *Territoire destiné à des usages commerciaux ou à des parcs récréatifs. Toutefois, le niveau de bruit prévu pour la nuit ne s'applique que dans les limites de propriété des établissements utilisés à des fins résidentielles. Dans les autres cas, le niveau maximal de bruit prévu le jour s'applique également la nuit.*

Zones non sensibles

- IV. *Territoire zoné pour fins industrielles ou agricoles. Toutefois, sur le terrain d'une habitation existante en zone industrielle et établie conformément aux règlements municipaux en vigueur au moment de sa construction, les critères sont de 50 dBA la nuit et 55 dBA le jour.*

La catégorie de zonage est établie en vertu des usages permis par le règlement de zonage municipal. Lorsqu'un territoire ou une partie de territoire n'est pas zoné tel que prévu, à l'intérieur d'une municipalité, ce sont les usages réels qui déterminent la catégorie de zonage.

3 MILIEU SONORE ACTUEL

Depuis 2013, plusieurs mesures de bruit ont été enregistrées dans les secteurs sensibles à proximité de l'aire d'exploitation du LET. Ces mesures ont permis d'obtenir un portrait réaliste du niveau sonore existant dans le secteur.

Depuis 2015, la méthodologie de mesure utilisée pour les suivis acoustiques est celle qui a été modifiée et approuvée par le MDDELCC après le suivi acoustique de 2014. Des mesures de bruit ambiant à quatre (4) récepteurs dans les secteurs sensibles sont effectuées sur des périodes de 24 h.

Cette section décrit la méthodologie appliquée et présente les principaux résultats, les observations et les principales conclusions.

Le lecteur est invité à se référer aux divers rapports de suivi acoustique déposé depuis 2013 afin d'obtenir plus de détails sur le climat sonore.

3.1 Localisation des points de mesures

L'analyse des plans a permis d'identifier quatre (4) zones potentiellement à risque de dérangements par le bruit lors de l'exploitation du LET de St-Nicéphore. Les points d'évaluation sonore (PX) retenus sont présentés ci-dessous :

- ④ Point P1 : 9, rue de la Pintade
- ④ Point P2 : 6460, Boulevard St-Joseph (rte 143);
- ④ Point P3 : 195, rue Dominique
- ④ Point P4 : 45, rue de la Cordelle



Le plan 3.1 présenté à la page suivante illustre la localisation de tous les points de mesure.



Lieu d'enfouissement technique de
Saint-Nicéphore

Mise à jour de l'étude de bruit
2018

Plan 3.1: Localisation des points de mesures

-  Points d'évaluation
-  Points de référence



Échelle = 1 : 15000

NOTE : Ce plan n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre
et par conséquent, ne doit pas être considéré comme tel.

Préparé par:



3.2 Nature des relevés

Les mesures sont constituées de relevés sonores en continu sur des périodes de 24 heures. L'appareillage utilisé permet de fournir les rendus graphiques de l'évolution temporelle du bruit pour chaque période de mesures et les niveaux des différents indices statistiques usuels, soit L1%, L10%, L50%, L90%, L95% et L99%. Ces données sont complétées par les niveaux LAeq, 24 h, LAeq, 1 h, LAeq, jour et LAeq, soir et LAeq, nuit.

3.3 Appareillage de mesure

L'appareillage de mesure utilisé est constitué des sonomètres présentés au tableau 3.1. Ces équipements ont été calibrés au début et à la fin de chacune des séries de mesures à l'aide des sources étalons respectives. Les écarts entre les calibrations au début et à la fin des mesures sont tous inférieurs à 0,5 dBA.

Pour l'ensemble des mesures, les microphones étaient localisés à plus de 3,5 mètres des chaussées, à plus de 3,5 mètres de tout obstacle susceptible de réfléchir le bruit et entre 1,2 et 1,5 m du sol.

3.4 Conditions météorologiques

Lors des prises des échantillons sonores, les conditions météorologiques respectaient, dans l'ensemble, les critères minimaux suivants :

- ⦿ Vents inférieurs à 20 km/h;
- ⦿ Humidité relative inférieure à 90 %;
- ⦿ Température de l'air supérieure à -10 °C;
- ⦿ Aucune précipitation et surfaces sèches;

Les moments où les conditions météorologiques ne respectaient pas ces critères ont été identifiés dans les rapports respectifs de suivi et n'ont pas été pris en compte dans les analyses.

Tableau 3.1 : Appareillage utilisé





Équipements	Fabriquant	Numéro de série
Sonomètre intégrateur, modèle LXT-1 (<i>Sound Track</i>)	Larson Davis	3147
Analyse spectrale (1/1 et 1/3 bandes d'octaves) en temps réel	-	-
Lecture à la seconde	-	-
Calibreur CAL200	Larson Davis	8550
Sonomètre intégrateur, modèle LXT-1 (<i>Sound Expert</i>)	Larson Davis	3368
Analyse spectrale (1/1 et 1/3 bandes d'octaves) en temps réel	-	-
Lecture à la seconde	-	-
Calibreur CAL200	Larson Davis	10 351
Câble de raccord et d'extension de micro 10 m – EXC010	Larson Davis	-
Ensemble de protection toute intempérie	Larson Davis	-
Sonomètre intégrateur, modèle LXT-1 (<i>Sound Track</i>)	Larson Davis	2774
Analyse spectrale (1/1 et 1/3 bandes d'octaves) en temps réel	-	-
Lecture à la seconde	-	-
Calibreur CAL200	Larson Davis	8550
Câble de raccord et d'extension de micro 10 m – EXC010	Larson Davis	-
Ensemble de protection toute intempérie	Larson Davis	-
Sonomètre intégrateur, modèle 820	Larson Davis	1401
Calibreur, modèle 4231	B& K	1 770 986
Câble de raccord et d'extension de micro 20 m – EXC020	Larson Davis	-
Logiciel d'acquisition de données 820-sw1 v. 1.08	Larson Davis	-
Ensemble de protection toute intempérie	-	-
Sonomètre intégrateur, modèle 820	Larson Davis	0274
Câble de raccord et d'extension de micro 20 m – EXC020	Larson Davis	-
Logiciel d'acquisition de données 820-sw1 v. 1.08	Larson Davis	-
Ensemble de protection toute intempérie	-	-
Enregistreur WAV & MP3, modèle R-09	Roland	-
Enregistreur WAV & MP3, modèle R-05	Roland	-
Enregistreur WAV & MP3, modèle R-05	Roland	-
Enregistreur WAV & MP3, modèle R-05	Roland	-

3.5 Activités liées aux opérations du LET lors des mesures

Aux moments des prises de mesures, les activités d'exploitation du LET étaient similaires pour l'ensemble des suivis acoustiques. Seul le positionnement des équipements sur le site pouvait différer. Le site était toujours en fonctionnement normal d'exploitation.

Le tableau 3.2 présente les équipements, leur localisation et les heures d'opération :

Tableau 3.2 : Équipement d'exploitation

Localisation	Équipement	Photographie	Heure d'utilisation
Front de déchets	Compacteur 836		7 h à 19 h 30
	Bulldozer D-6		7 h à 15 h
	Chargeur		7 h à 15 h
Matériaux de recouvrement journalier	Pelle mécanique		7 h à 15 h

En plus de ces activités, il faut compter les passages des camions chargés de matières résiduelles et de matériaux de recouvrement journalier qui passent à la balance avant de vider leur chargement aux dépôts respectifs. Enfin, les sources de bruit fixes sont toujours en fonctionnement (centrale électrique, station de pompage des biogaz, torchère, station de traitement des eaux de lixiviation).

3.6 Résultats de mesures aux points d'évaluation (PX)

Cette section présente un comparatif des niveaux de bruit mesurés depuis 2013 dans le cadre du projet d'agrandissement et d'exploitation de la Phase 3A du LET de St-Nicéphore.

À partir des résultats de mesures, plusieurs indices acoustiques ont été calculés. Le tableau 3.3 présente un comparatif de ces indices acoustiques obtenus depuis 2013, incluant le suivi acoustique de 2014, de 2015, de 2017 et de 2018. Les indices fournis dans le tableau 3.3 représentent le bruit équivalent sur 24 h, de jour (LAeq, 12 h), de soir (LAeq, 3 h) et de nuit (LAeq 9 h). Mentionnons que les niveaux de bruit présentés dans le tableau 3.3 sont des niveaux de bruit ambiant, comprenant le bruit particulier produit par le LET, mais également le bruit résiduel du secteur.

Sur la rue de la Pintade, depuis 2013, on assiste à une diminution généralisée des niveaux de bruit, tant de jour que de soir et de nuit. De jour, lorsque le LET fonctionne avec tous les équipements en activité, les niveaux de bruit ont passé de 47 - 50 dBA entre 2013 et 2015 à 42 - 45 dBA entre 2016 et 2018. De nuit, lorsqu'uniquement les sources fixes de LET sont en fonction, les niveaux sonores ont diminué de 44 - 48 dBA entre 2013 et 2015 à 33 - 38 dBA entre 2016 et 2018.

Sur le boulevard St-Joseph, outre 2013 où les niveaux sonores mesurés étaient particulièrement élevés, le niveau de bruit se maintient toujours dans le même ordre de grandeur. De jour, le niveau LAeq, 12 h varie de 52 à 57 dBA. De nuit, les niveaux sonores varient entre 48 et 50 dBA. Il est important de mentionner que la circulation sur le boulevard St-Joseph est la principale source de bruit pour les résidences sises le long dudit boulevard et que les activités du LET ne sont audibles faiblement que de jour à travers le bruit de fond.

Au point d'évaluation sonore P3, sur la rue Dominique, le climat sonore n'a pratiquement pas subi de modification depuis 2013. Les niveaux de bruit demeurent faibles et sont plutôt influencés par l'activité locale du secteur.

Tableau 3.3 : Comparaison des niveaux de bruit annuels aux points d'évaluation (PX)

Indices	P1 - rue de la Pintade						P2 - Boulevard St-Joseph					
	2013	2014 moyenne	2015	Printemps 2017	Automne 2017	2018	2013	2014 moyenne	2015	Printemps 2017	Automne 2017	2018
LAeq, 24 h	47,3	48,6	47,8	41,3	40,7	43,3	61,6	53,0	50,7	52,9	55,4	52,7
LAeq, jour	48,9	50,0	47,4	42,8	43,4	44,8	63,4	53,9	51,7	53,5	57,3	54,5
LAeq, soir	46,1	45,5	46,8	40,0	33,2	44,5	60,8	52,9	51,6	50,9	56,2	52,4
LAeq, nuit	43,9	44,9	48,8	38,2	32,6	37,8	57,2	49,5	47,7	48,0	48,4	48,1

Indices	P3 - rue Dominique						P4 - rue de la Cordelle					
	2013	2014 moyenne	2015	Printemps 2017	Automne 2017	2018	2013	2014 moyenne	2015	Printemps 2017	Automne 2017	2018
LAeq, 24 h	42,6	41,9	36,7	43,5	38,5	43,2	41,9	45,4	44,8	44,6	46,1	46,0
LAeq, jour	42,9	42,7	38,8	42,9	40,5	42,5	43,8	47,0	45,6	45,8	47,8	47,9
LAeq, soir	44,0	41,3	35,6	44,2	35,9	43,5	40,0	44,4	44,7	44,3	45,9	43,9
LAeq, nuit	41,9	39,9	32,8	44,1	34,3	43,9	37,9	41,0	42,9	42,5	42,2	41,6

Note : Toutes les valeurs sont en dBA

Enfin, sur la rue de la Cordelle (P4), on peut observer une légère augmentation du bruit par rapport à 2013, mais depuis, le niveau sonore mesuré demeure dans le même ordre de grandeur.

Lors des mesures, il a été possible d'observer que le LET était, à l'occasion, audible aux différents points d'évaluation sonore. Toutefois, le bruit produit par le LET n'est pas à lui seul responsable des niveaux sonores enregistrés. De plus, selon les observations qui ont été effectuées sur place lors des mesures, le bruit produit par le LET et audible au point d'évaluation correspond principalement à des bruits de machinerie. Occasionnellement, des bruits d'alarme de recul sont audibles, mais ceux-ci ne contribuent pas de manière significative au bruit de la source pour appliquer une pénalité additionnelle.

4 VALEURS LIMITES AUTORISEES ET MESURE DU BRUIT RESIDUEL

Selon la NI9801, la valeur limite autorisée du bruit particulier dépend du zonage et du bruit résiduel du milieu. La valeur à retenir est celle la plus élevée entre la valeur fixée en fonction du zonage et le niveau de bruit résiduel du milieu. Dans le cas le plus contraignant, la limite sonore autorisée est celle prescrite en fonction du zonage selon la NI9801.

Afin de déterminer les valeurs limites autorisées, et conformément à la méthodologie de mesures fixées conjointement avec le MDDELCC en 2015, des lectures de bruit ont été effectuées à des points de références.

4.1 Points de mesures de référence (RX)

En raison du fait qu'il n'est pas possible d'arrêter les opérations du site, quatre (4) autres points de mesure (RX) ont également été retenus afin d'établir le niveau de bruit résiduel (référence) du milieu. Ceux-ci sont situés en dehors de la zone d'influence du LET et à des distances comparables aux routes principales. Ces points ont été approuvés par le MDDELCC en 2013.

- Point R1 : 240, rue des Mésanges (en référence au point P1)
- Point R2 : 4780, boul. St-Joseph (en référence au point P2)
- Point R3 : 150, rue Mantha (en référence au point P3)
- Point R4 : 370, rue des Mésanges (en référence au point P4)

Le plan 3.1 présenté illustre également la localisation des points de référence.

Le point de référence R1 initialement sur la rue des Éperviers. Un point de mesure jugé équivalent a donc été choisi une fois rendu sur place (240, rue des Mésanges).

4.1.1 Commentaire sur le point de référence (RX)

Lors de la rencontre avec les représentants du MDDELCC du 18 juin 2018, un commentaire a été formulé concernant le choix des points de référence R1 et R4, à savoir s'ils étaient toujours des points qui peuvent être jugés représentatifs.

L'analyse du secteur révèle que la principale source de bruit est la circulation sur le boulevard St-Joseph. Il convient alors de mesurer le bruit de référence à des points de mesure situés à des distances équivalentes au boulevard St-Joseph. Dans le cas présent, il existe pratiquement qu'un seul secteur résidentiel pouvant être jugé équivalent. Ailleurs, longeant le boulevard St-Joseph, il y a plusieurs industries auxquelles il faut s'éloigner ou encore des fermes où l'activité agricole est importante. Dans le secteur retenu, le bruit des activités industrielles et agricoles est négligeable et la principale source de bruit est la circulation sur le boulevard St-Joseph. Il y a également la présence de l'aéroport de Drummondville qui génère un certain bruit dans le secteur en raison des passages d'avions. Néanmoins, ce secteur demeure celui le plus représentatif du bruit du résiduel du secteur.

4.2 Méthodologie de mesure

Outre la position des points de mesure qui diffère, la méthodologie appliquée pour les mesures de bruit résiduel aux points de référence est la même que celle utilisée pour les mesures aux points d'évaluation sonore. De plus, mentionnons que les lectures ont été effectuées simultanément entre un point d'évaluation PX et son point de référence RX.

4.3 Résultats de mesure du bruit résiduel

Le tableau 4.1 à la page suivante présente le résumé des résultats de bruit résiduel aux quatre points de référence depuis 2013.

Dans le tableau, on retrouve les indices LAeq, 24 h, LAeq, jour, LAeq, soir, LAeq, nuit ainsi que les indices LAeq, 1 h min. obtenus pour chaque période.

Tableau 4.1 : Comparaison des niveaux de bruit annuels aux points de référence (RX)

Indices	R1 - rue des Mésanges					R2 - Boulevard St-Joseph				
	2013	2015	Printemps 2017	Automne 2017	2018	2013	2015	Printemps 2017	Automne 2017	2018
LAeq, 24 h	44,2	45,4	45,5	47,5	45,9	59,4	52,1	57,7	52,4	52,0
LAeq, jour	46,2	47,1	46,2	50,2	45,5	60,1	53,4	59,3	54,9	53,8
LAeq, soir	42,0	46,6	49,5	42,1	49,6	56,9	52,3	57,8	48,0	52,0
LAeq, nuit	40,3	40,1	39,7	33,0	43,9	56,4	48,0	53,5	44,8	46,7
LAeq, 1 h min de jour	43,1	43,7	36,5	42,5	42,5	59,0	52,1	57,5	51,2	50,9
LAeq, 1 h min de soir	39,4	42,3	43,0	30,7	46,5	54,5	52,1	57,6	47,3	49,3
LAeq, 1 h min de nuit	35,5	38,7	33,9	28,9	35,2	46,6	41,3	45,0	38,0	38,6

Indices	R3 – rue Mantha					R4 - rue des Mésanges				
	2013	2015	Printemps 2017	Automne 2017	2018	2013	2015	Printemps 2017	Automne 2017	2018
LAeq, 24 h	45,7	45,3	44,2	39,9	45,1	44,7	47,4	48,7	49,0	47,7
LAeq, jour	46,2	46,4	50,2	41,6	45,8	44,7	47,7	50,2	51,7	47,2
LAeq, soir	44,3	44,4	50,9	41,3	44,2	45,4	46,7	50,9	43,5	51,2
LAeq, nuit	44,8	43,2	41,7	33,3	44,7	44,8	40,4	41,7	40,2	46,4
LAeq, 1 h min de jour	41,5	42,2	42,5	37,2	42,7	39,5	43,6	39,4	46,6	43,8
LAeq, 1 h min de soir	43,0	43,7	41,4	33,6	42,7	42,3	43,8	46,7	43,1	48,2
LAeq, 1 h min de nuit	37,1	42,5	33,9	25,7	32,7	31,6	39,1	33,8	33,8	37,3

Note : Toutes les valeurs sont en dBA

Lorsqu'on compare les niveaux sonores du bruit ambiant (tableau 3.3) à ceux du bruit résiduel (tableau 4.1), on observe que les niveaux de bruit résiduel sont du même ordre de grandeur que les niveaux de bruit ambiant. Souvent même, le niveau de bruit résiduel est plus élevé que le niveau de bruit ambiant. Ceci indique que les secteurs sensibles autour du LET sont également impactés par des sources de bruit qui ne sont pas associées au LET.

4.4 Synthèse des valeurs limites autorisées

À partir des résultats de bruit résiduel présenté au tableau 4.1 et principalement à partir des résultats de LAeq, 1 h min. il est possible de déterminer les valeurs limites à respecter pour chacun des points d'évaluation sonore.

Le tableau 4.2 présente les valeurs limites autorisées. Le niveau de bruit résiduel considéré correspond au niveau LAeq, 1 h minimum obtenu lors de l'ensemble des relevés sonores aux points de références respectifs.

Tableau 4.2: Synthèse des limites autorisées

Localisation	Zonage	Valeur limite de jour (dBA)	Valeur limite de nuit (dBA)
P1 – rue de la Pintade	Résidentiel type I	45	40
P2 – boulevard St-Joseph	Résidentiel type I	50,9*	40
P3 – rue St-Dominique	Résidentiel type I	45	40
P4 – rue de la Cordelle	Résidentiel type I	45	40

*Valeur LAeq, 1 h min du bruit résiduel pour la période de mesure.

À l'exception du point P2, sur le boulevard St-Joseph où le niveau de bruit résiduel minimal obtenu est supérieur à la norme de 45 dBA, pour tous les autres points d'évaluation, la valeur limite autorisée demeure la valeur prescrite dans le NI9801.

5 MÉTHODOLOGIE DE CALCUL PRÉVISIONNEL

5.1 Logiciel de calcul

Le logiciel de simulation CadnaA « State-of-art noise prediction software » fut utilisé pour les simulations de propagations sonores. L'algorithme de calcul implanté dans CadnaA et utilisé pour les simulations est conforme à la procédure de la norme internationale ISO 9613-2 : Acoustique – Atténuation de son lors de sa propagation à l'air libre; Partie 2 : Méthode générale de calcul.

La méthode de calcul prend en compte les effets d'absorption sonore dus à la distance, les effets d'écrans, les effets de sol et l'absorption atmosphérique. Les obstacles pris en compte pour les effets d'écrans comprennent les bâtiments et les écrans acoustiques naturels et artificiels créés par les dénivelés du sol.

5.2 Généralités relatives au calcul

Aux fins de calculs, les équipements ont été localisés aux points critiques d'émission du bruit. Ces points de localisation ont été retenus selon les quatre (4) critères suivants :

- Élévation du sol;
- Diminution de l'effet potentiel d'écran;
- Distance par rapport aux sources de bruit;
- Zonage.

5.3 Mesures relatives aux équipements

Afin de déterminer les niveaux de bruit émis par les équipements (fixes et mobiles) utilisés sur le site d'enfouissement, une campagne de mesure a été réalisée en juillet 2018. Cette campagne de mesure a permis de mettre à jour les niveaux sonores produits par les divers équipements. Les opérations sur le site montrent la présence de camions à déchets, d'un (1) compacteur à

déchets, d'un (1) boteur sur chenilles, d'un (1) chargeur et d'une pelle mécanique utilisée pour le matériau de recouvrement journalier. Outre ces sources dites mobiles, on retrouve également certaines sources fixes. Il s'agit des torchères, de la centrale électrique, de l'usine de traitement des lixiviats.

5.3.1 Appareillage de mesure

Les niveaux de bruit des équipements ont été mesurés à l'aide d'un sonomètre intégrateur, modèle LXT-1 de Larson Davis. Cet appareil a été calibré avant son utilisation avec une source étalon, modèle CAL200 de la compagnie Larson Davis.

Les mesures sont constituées de lectures au sonomètre en dBA avec réponse rapide de la valeur moyenne du niveau de bruit et d'analyses spectrales avec réponse lente du sonomètre effectuées en décibels linéaires selon cette même procédure. Ces relevés ont été réalisés en régime normal de travail.

5.3.2 Résultats de mesure des niveaux de bruit des équipements

Pour chaque équipement le niveau de global de bruit en dBA, le spectre de bruit en bande d'octaves ainsi que la distance de mesure ont été relevés. Ces données ont servi de données de basses aux fins de calculs prévisionnels. Le tableau 5.1 présente les résultats de cette campagne de mesure.

Un comparatif des niveaux sonores des équipements utilisés pour l'étude de 2013 et pour l'étude de 2018 est présenté en annexe 1. On constate que les niveaux de bruit obtenus en 2018 sont tous égaux ou supérieurs à ceux utilisés en 2013. Ceci peut s'expliquer par des changements d'équipement entre 2013 et 2018, par de l'usure de ces derniers ou encore par un état de fonctionnement différent entre 2013 et 2018.

Tableau 5.1: Synthèse des niveaux sonores des équipements fixes et mobiles

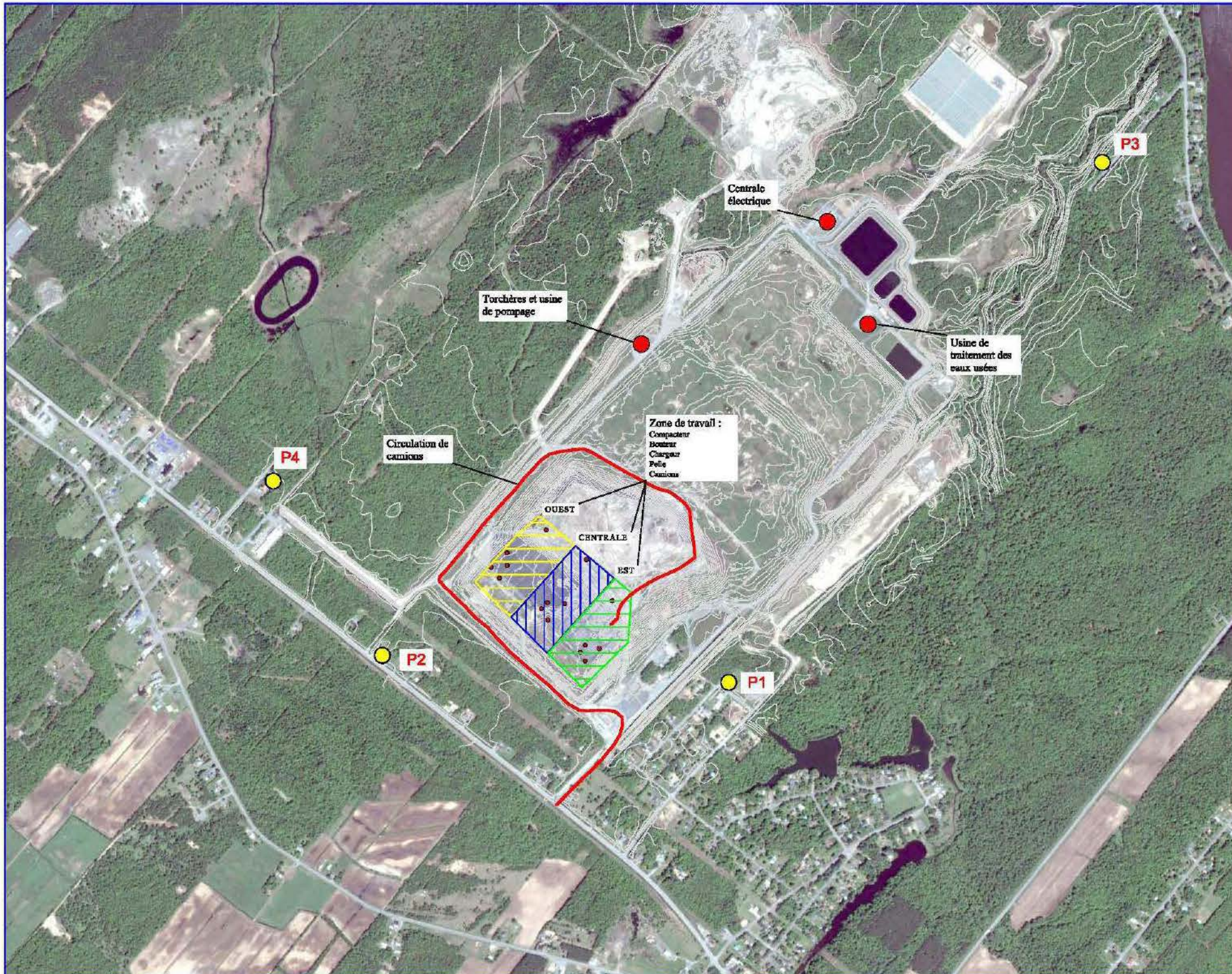
Équipement	Nature de la source	Durée d'utilisation en minutes/heure	Distance de référence (en m)	Niveau par bande d'octaves (dB)								L _{Aeq}	
				31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1 kHz	2 kHz	4 kHz		8 kHz
Compacteur 836	Mobile	60	15	74	69	70	74	75	73	68	62	53	77
Bulldozer D-6	Mobile	60	15	72	68	73	68	68	67	62	57	49	71
Chargeur	Mobile	60	15	67	66	72	68	72	68	62	56	48	72
Pelle Mécanique	Mobile	60	15	63	67	69	73	66	73	66	60	54	75
Camion à déchet	Mobile	60	15	67	69	68	66	61	62	59	53	46	66
Centrale électrique	Fixe	60	10	89	84	84	74	69	68	71	60	61	76
Torchères et station de pompage des biogaz	Fixe	60	10	79	80	72	69	65	63	59	56	57	68
Station de traitement des eaux de lixiviation	Fixe	60	10	72	76	72	73	69	71	61	53	43	73

5.4 Scénario d'évaluation sonore

À partir de la mise à jour du bruit produit par les équipements fixes et mobiles utilisés pour l'exploitation du LET, des simulations sonores sont produites pour deux (2) horizons temporels, soit pour la situation actuelle en 2018 et pour la situation qui aura lieu lors de la dernière année d'exploitation en 2025. La différence importante entre les deux périodes correspond à l'élévation du front de déchet. Entre 2018 et 2025, il est prévu d'augmenter graduellement le niveau de déchets de l'élévation 134m à l'élévation 152m. Ceci aura pour effet d'élever les sources de bruit mobiles par rapport aux récepteurs sensibles considérés.

Pour chaque année, trois (3) positions de travail ont été considérées. En effet, en raison de l'aire importante du front de déchet, la position de travail des équipements peut avoir un effet important sur les niveaux de bruit résultants. Ainsi, l'aire d'exploitation du front de déchets a été divisée en trois sections (OUEST, CENTRALE et EST) et des calculs ont été réalisés en considérant l'ensemble des équipements mobiles comme opérant dans une seule section à la fois.

Le plan 5.1 présente les différents scénarios de calcul.



Lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore

Mise à jour de l'étude de bruit 2018

Plan 5.1: Illustration des scénarios d'évaluation sonore

- Points d'évaluation
- Points de référence



Échelle = 1 : 10000

NOTE : Ce plan n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et par conséquent, ne doit pas être considéré comme tel.

Préparé par:

Yockell Associés inc.

6 RÉSULTATS DE CALCULS

6.1 Résultats de simulations

Les tableaux 6.1 à 6.4 résument les résultats de calcul pour les quatre (4) points d'évaluation sonore (P1 à P4). Le tableau 6.1 présente les résultats pour la situation actuelle en période de jour alors que le tableau 6.2 présente les résultats pour l'année 2025 de jour.

Tableau 6.1: Synthèse des niveaux simulés pour la période de jour en 2018

Points d'évaluation	Niveau simulé dBA			Valeur limite autorisée dBA	Dépassement dBA		
	EST	CENTRAL	OUEST		EST	CENTRAL	OUEST
P1 – rue de la Pintade	43,2	37,5	34,3	45	-1,8	-7,5	-10,7
P2 – boulevard St-Joseph	44,1	43,6	41,8	50,9*	-6,8	-7,3	-9,1
P3 – rue Dominique	31,9	31,9	31,9	45	-13,1	-13,1	-13,1
P4 – rue de la Cordelle	34,6	36,1	39,6	45	-10,4	-8,9	-5,4

Tableau 6.2: Synthèse des niveaux simulés pour la période de jour en 2025

Points d'évaluation	Niveau simulé dBA			Valeur limite autorisée dBA	Dépassement dBA		
	EST	CENTRAL	OUEST		EST	CENTRAL	OUEST
P1 – rue de la Pintade	42,9	39,4	37,9	45	-2,1	-5,6	-7,1
P2 – boulevard St-Joseph	41,7	42,6	41,7	50,9*	-9,2	-8,3	-9,2
P3 – rue Dominique	32,0	31,9	31,9	45	-13,0	-13,0	-13,0
P4 – rue de la Cordelle	33,8	35,0	37,2	45	-11,2	-10,0	-7,8

En période de jour, les niveaux calculés sont inférieurs à 45 dBA pour les quatre (4) points d'évaluation et pour les trois (3) positions d'équipements mobiles au front de déchets.

Les niveaux de bruit les plus élevés sont obtenus pour les résidences sises le long du boulevard St-Joseph. Toutefois, comme le niveau de bruit résiduel est élevé pour ces résidences, le bruit produit par le site sera peu perceptible.

Pour les résidences dans le secteur de la rue de la Pintade et de la rue des Trembles (P1), l'exploitation de la partie EST du front de déchet est la phase générant les niveaux de bruit les plus élevés, mais les niveaux sonores demeurent conformes aux valeurs limites applicables.

Pour le point P3, sur la rue Dominique, les niveaux de bruit obtenu correspondent un niveau de bruit produit par les sources fixes. Le niveau résultant calculé est de l'ordre de 32 dBA ce qui est très faible.

Enfin, pour la rue de la Cordelle, les niveaux sonores simulés sont de plus de 5 dBA inférieurs à la norme de 45 dBA tant pour 2018 que pour 2025.

Les tableaux 6.3 et 6.4 présentent respectivement les niveaux de nuit pour 2018 et 2025.

Tableau 6.3: Synthèse des niveaux simulés pour la période de nuit en 2018

Points d'évaluation	Niveau simulé dBA	Valeur limite autorisée dBA	Dépassement dBA
P1 – rue de la Pintade	23,9	40	-16,1
P2 – boulevard St-Joseph	21,5	40	-18,5
P3 – rue Dominique	31,2	40	-8,8
P4 – rue de la Cordelle	22,8	40	-17,2

Tableau 6.4: Synthèse des niveaux simulés pour la période de nuit en 2025

Points d'évaluation	Niveau simulé dBA	Valeur limite autorisée dBA	Dépassement dBA
P1 – rue de la Pintade	24,4	40	-15,6
P2 – boulevard St-Joseph	21,0	40	-19,0
P3 – rue Dominique	31,2	40	-8,8
P4 – rue de la Cordelle	20,8	40	-19,2

En période de nuit, seules les sources fixes sont en fonction. Les niveaux de bruit résultant sont tous très faibles et pratiquement inaudibles à travers le bruit de fond du secteur.

L'annexe 2 présente les isophones de propagation sonore pour les trois scénarios de la période de jour et pour la période de nuit.

6.2 Comparaison des résultats de calculs

Cette section compare les résultats de calculs pour les années 2013, 2018 et 2025 pour les quatre points d'évaluation. Le tableau 6.5 présente un comparatif des niveaux de bruit pour la période de jour.

Tableau 6.5: Comparaison des niveaux de bruit calculés en période de jour

Point d'évaluation	2013	2018			2025		
	CENTRE	EST	CENTRAL	OUEST	EST	CENTRAL	OUEST
P1 – rue de la Pintade	31,3	43,2	37,5	34,3	42,9	39,4	37,9
P2 – boulevard St-Joseph	40,6	44,1	43,6	41,8	41,7	42,6	41,7
P3 – rue St-Dominique	30,2	31,9	31,9	31,9	31,9	31,9	31,9
P4 – rue de la Cordelle	34,9	34,6	36,1	39,6	33,8	35,0	37,2

Dans un premier temps, il est intéressant de comparer les niveaux de bruit entre 2018 et 2025. Pour les points de mesure P2 à P4, on remarque que les niveaux sonores demeureront identiques ou diminueront au fur et à mesure que le front de déchet s'élèvera. Ceci s'explique par un éloignement progressif des équipements mobiles par rapport aux points d'évaluation. Cet éloignement est inhérent aux pentes du front de déchets. Ensuite, plus le front de déchet est élevé, plus l'effet d'écran produit par le bord de ce dernier est important. Pour le point P1, on assiste à une légère augmentation du niveau sonore, principalement lorsque l'exploitation se déroulera dans la section ouest. Ceci s'explique par le fait que contrairement aux autres cas, les équipements mobiles se rapprocheront graduellement du point de mesure lorsqu'ils travailleront dans la section ouest du front de déchet.

Dans un deuxième temps, comparons les niveaux de bruit entre 2013 et 2018. Dans ce cas, il faut comparer les niveaux de bruit pour le scénario d'exploitation du centre du front de déchet. On remarque que les niveaux de bruit obtenus en 2018 sont de l'ordre de 3 à 6 dBA plus élevés que ceux de 2013. Ceci peut s'expliquer en raison des différences suivantes entre les deux modèles de simulations :

- Dans l'étude de 2013, seulement les équipements suivants étaient considérés : compacteur, boteur, camion. En 2018, on considère en plus une pelle hydraulique et un chargeur.
- Les niveaux de bruit des équipements fixes sont plus élevés en 2018;
- Logiciel et méthode de calcul différent entre 2013 et 2018. Le logiciel CadnaA permet une meilleure précision quant aux effets d'écran.

Malgré tout, les niveaux sonores calculés entre 2018 sont représentatifs des niveaux de bruit particulier du LET obtenu lors des suivis acoustiques entre 2015 et 2018 et ils demeurent conformement aux normes applicables.

Le tableau 6.6 présente un comparatif des niveaux de bruit pour la période de nuit.

Tableau 6.6: Comparaison des niveaux de bruit calculés en période de nuit

Point d'évaluation	2013	2018	2025
P1 – rue de la Pintade	20,8	23,9	24,4
P2 – boulevard St-Joseph	24,7	21,5	21,0
P3 – rue St-Dominique	30,2	31,2	31,2
P4 – rue de la Cordelle	24,8	22,8	20,8

De nuit, les niveaux sonores obtenus pour 2013, 2018 et 2025 sont du même ordre de grandeur (± 3 dB), malgré l'augmentation des niveaux de bruit à la source pour les sources fixes. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que les calculs de 2018 et 2025 ont été réalisés avec une topographie plus précise et que des effets d'écran acoustique liés à la topographie naturelle et à l'évolution du front de déchet sont plus importants qu'en 2013. Il en résulte également que les niveaux obtenus sont très faibles et n'ont pratiquement aucun impact sur le niveau de bruit perçu la nuit aux points d'évaluation sonore.

7 CONCLUSION

Cette étude avait pour objectif de mettre à jour l'étude d'impact de bruit produite en 2013 dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation du lieu d'enfouissement technique (LET) de St-Nicéphore, exploité par WM Québec inc. Plus précisément, l'étude vise à évaluer l'impact sonore associé à la prolongation de la durée d'exploitation de la phase 3A de 2020 à 2025. En effet, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) se questionne à savoir si le fait que les opérations d'exploitation qui seront maintenues plus longtemps, généreront des nuisances de bruit, dans le voisinage, plus importantes que ce qui a été indiqué dans l'étude d'impact de bruit complémentaire produite en 2013.

L'étude a été réalisée conformément aux prescriptions de la Note d'instruction sur le bruit 98-01 rév. Juin 2006 (NI9801). La partie 2 - « Méthode de référence pour la mesure du bruit et pour la détermination du niveau acoustique d'évaluation » fixe les méthodologies requises pour l'étude.

Dans un premier temps, à l'aide des mesures in situ de 2013 et des suivis acoustiques réalisés depuis 2015, le climat sonore actuel dans le milieu récepteur a été établi. Ensuite, à partir de la mise à jour du bruit produit par les équipements fixes et mobiles utilisés pour l'exploitation du LET, des simulations sonores ont été produites pour deux (2) horizons temporels, soit pour la situation actuelle en 2018 et pour la situation qui aura lieu lors de la dernière année d'exploitation en 2025.

Les principales conclusions de l'étude sont les suivantes :

- Les niveaux de bruit ambiant aux quatre (4) points d'évaluation retenus diminuent ou se maintiennent dans le même ordre de grandeur depuis 2013;
- Les niveaux de bruit résiduel obtenus aux quatre points de références sont du même ordre de grandeur que les niveaux de bruit ambiant. Souvent même, le niveau de bruit résiduel est plus élevé que le niveau de bruit ambiant. Ceci indique que les secteurs

sensibles autour du LET sont également impactés par des sources de bruit qui ne sont pas associées au LET;

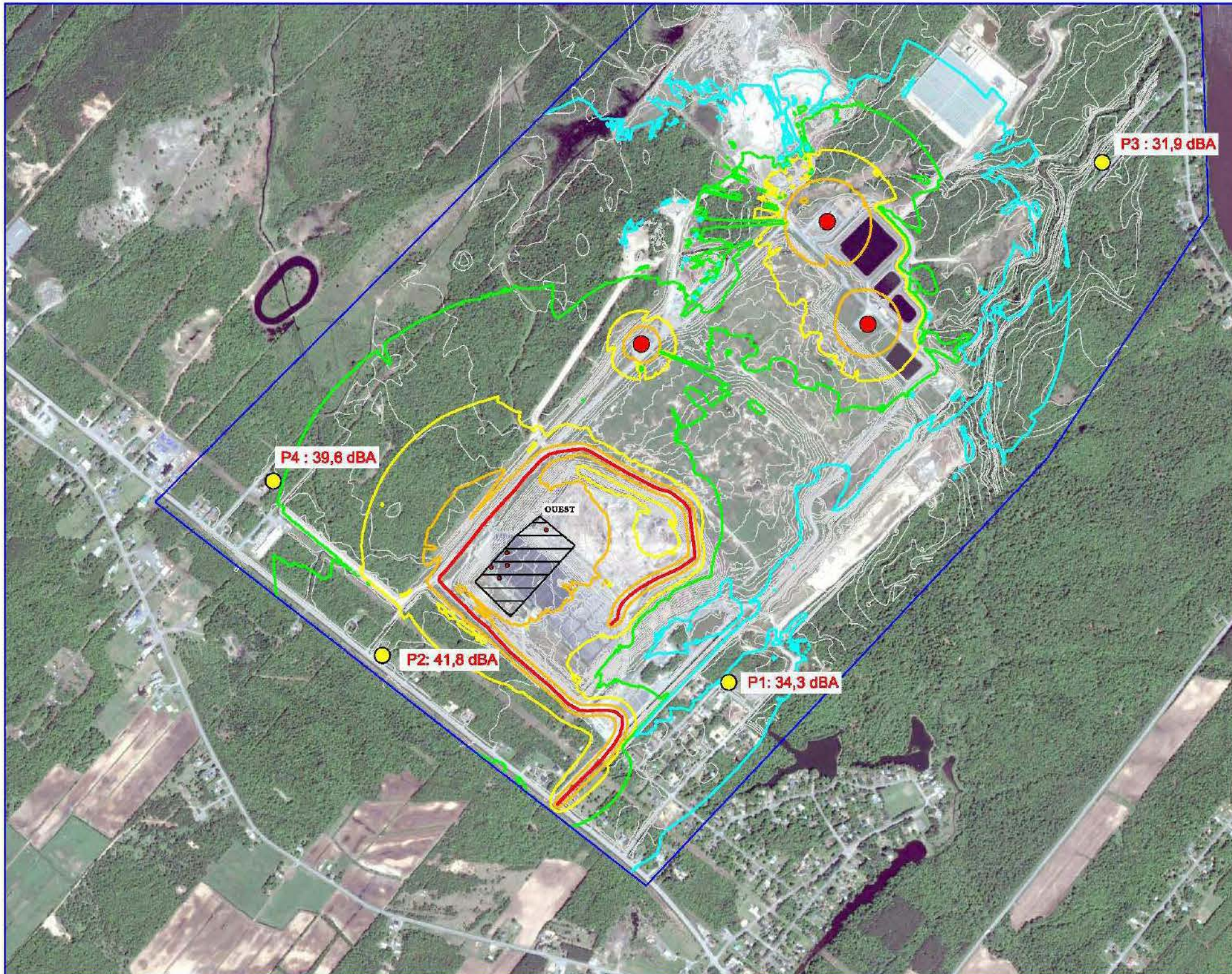
- À l'exception du point P2, sur le boulevard St-Joseph où le niveau de bruit résiduel minimal obtenu (50,9 dBA) est supérieur à la norme de 45 dBA, pour tous les autres points d'évaluation, la valeur limite autorisée demeure la valeur prescrite dans le NI9801.
- Les niveaux de bruit obtenus en 2018 pour les sources fixes et mobiles sont tous égaux ou supérieurs à ceux mesurés en 2013. Ceci peut s'expliquer par des changements d'équipement entre 2013 et 2018, par de l'usure de ces derniers ou encore par un état de fonctionnement différent entre 2013 et 2018;
- Les niveaux sonores calculés entre 2018 sont représentatifs des niveaux de bruit particulier du LET obtenu lors des suivis acoustiques entre 2015 et 2018 et ils demeurent conformes aux normes applicables. Il en est de même pour les niveaux de bruit projeté en 2025;
- Les simulations pour l'année 2018 donnent des résultats légèrement supérieurs pour la période de jour que ceux obtenus en 2013. Toutefois, les niveaux de bruit demeurent conformes;
- Les niveaux de bruit produit par le LET de St-Nicéphore demeureront conformes aux valeurs limites autorisées par le NI9801 tant en période de jour qu'en période de nuit.
- En période de jour, pour les points de mesure P2 à P4, on remarque que les niveaux sonores demeureront identiques ou diminueront au fur et à mesure que le front de déchet s'élèvera entre 2018 et 2025. Pour le point P1, on assiste à une légère augmentation (± 3 dBA) du niveau sonore, principalement lorsque l'exploitation se déroulera dans la section ouest. Les niveaux de bruit résultant demeurent toutefois inférieurs au niveau de bruit résiduel et aucun impact additionnel ne sera perceptible entre 2018 et 2025.

- o De nuit, les niveaux de bruit anticipé sont tous inférieurs à 32 dBA et sont négligeables par rapport au bruit de fond présent à l'intérieur des zones sensibles et aucun impact sonore additionnel ne sera perceptible de nuit entre 2018 et 2025.

Annexe 1: Comparatif des niveaux sonores des équipements entre 2013 et 2018

Équipement	Nature de la source	Année	Distance de référence (en m)	Niveau par bande d'octaves (dB)									LAeq	Leq	Lw
				31.5 Hz	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1 kHz	2 kHz	4 kHz	8 kHz			
Compacteur 836	Mobile	2013	15	78	72	75	70	74	73	67	61	51	76	82	114
		2018	15	74	69	70	74	75	73	68	62	53	77	81	113
Bulldozer D6	Mobile	2013	15	67	66	65	73	69	66	61	53	43	71	77	108
		2018	15	72	68	73	68	68	67	62	57	49	71	78	109
Chargeur	Mobile	2018	15	67	66	72	68	72	68	62	56	48	73	77	109
Pelle hydraulique	Mobile	2013	15	71	74	73	69	61	60	53	47	36	66	79	110
		2018	15	63	67	69	73	66	73	66	60	54	75	78	110
Camion à ordure	Mobile	2013	15	65	68	67	62	60	58	54	49	42	63	73	104
		2018	15	67	69	68	66	61	62	59	53	46	66	74	106
Centrale électrique	Fixe	2013	10	80	81	78	70	64	64	62	58	53	70	85	113
		2018	10	89	84	84	74	69	68	71	60	61	76	91	119
Torchère et usine de pompage	Fixe	2013	10	83	73	63	65	63	62	57	50	38	66	83	111
		2018	10	79	80	72	69	65	63	59	56	57	69	83	111
Usine de traitement des eaux usées	Fixe	2013	10	67	63	64	68	59	62	52	44	31	65	73	101
		2018	10	72	76	72	73	69	71	61	53	43	73	81	109

Annexe 2: Isophones de propagation sonore



Lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore

Mise à jour de l'étude de bruit 2018

Plan A2.1: Isophones du bruit produit par le LET de St-Nicéphore - 2018 zone de travail Ouest en période diurne

- Points d'évaluation
- Sources de bruit
- Circulation de camions
- Topographie
- Isophone 35 dBA
- Isophone 40 dBA
- Isophone 45 dBA
- Isophone 50 dBA
- Zone de calcul

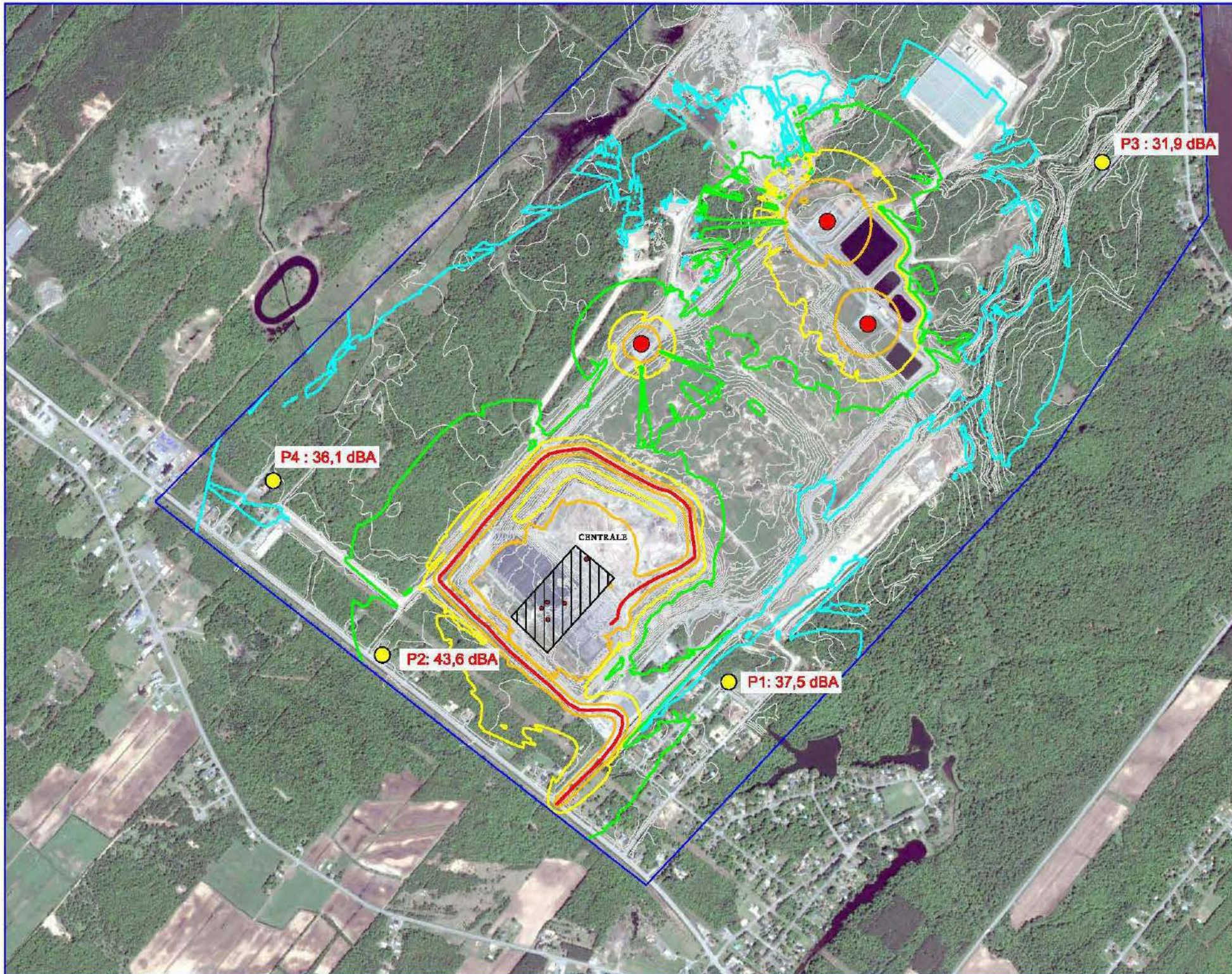


Échelle = 1 : 10000

NOTE : Ce plan n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et par conséquent, ne doit pas être considéré comme tel.

Préparé par:

Yockell Associés inc.



Lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore

Mise à jour de l'étude de bruit 2018

Plan A2.2: Isophones du bruit produit par le LET de St-Nicéphore - 2018 zone de travail Centrale en période diurne

- Points d'évaluation
- Sources de bruit
- Circulation de camions
- Topographie
- Isophone 35 dBA
- Isophone 40 dBA
- Isophone 45 dBA
- Isophone 50 dBA
- Zone de calcul

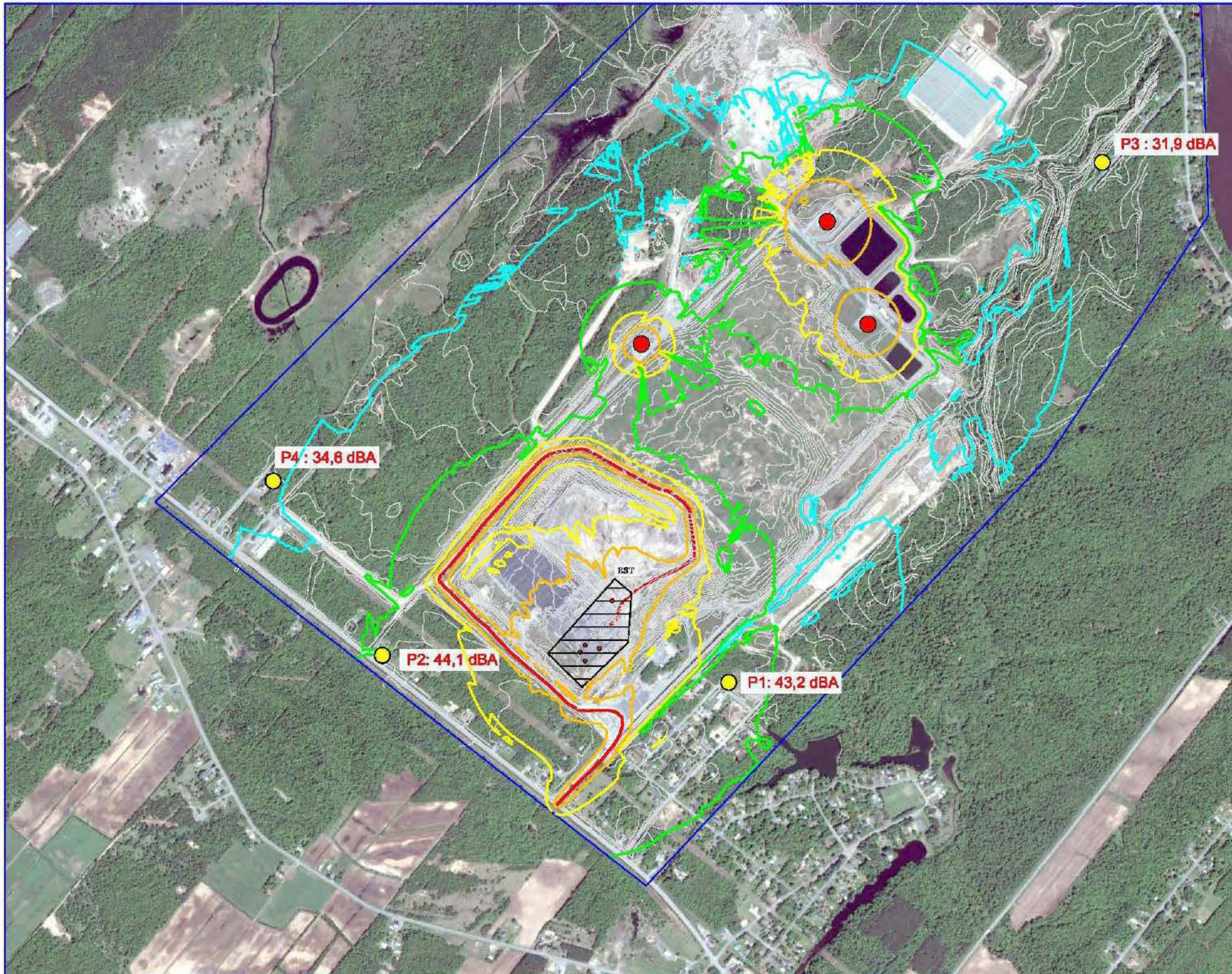


Échelle = 1 : 10000

NOTE : Ce plan n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et par conséquent, ne doit pas être considéré comme tel.

Préparé par:






Yockell Associés inc.



Lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore

Mise à jour de l'étude de bruit 2018

Plan A2.3: Isophones du bruit produit par le LET de St-Nicéphore - 2018 zone de travail Est en période diurne

-  Points d'évaluation
-  Sources de bruit
-  Circulation de camions
-  Topographie
-  Isophone 35 dBA
-  Isophone 40 dBA
-  Isophone 45 dBA
-  Isophone 50 dBA
-  Zone de calcul

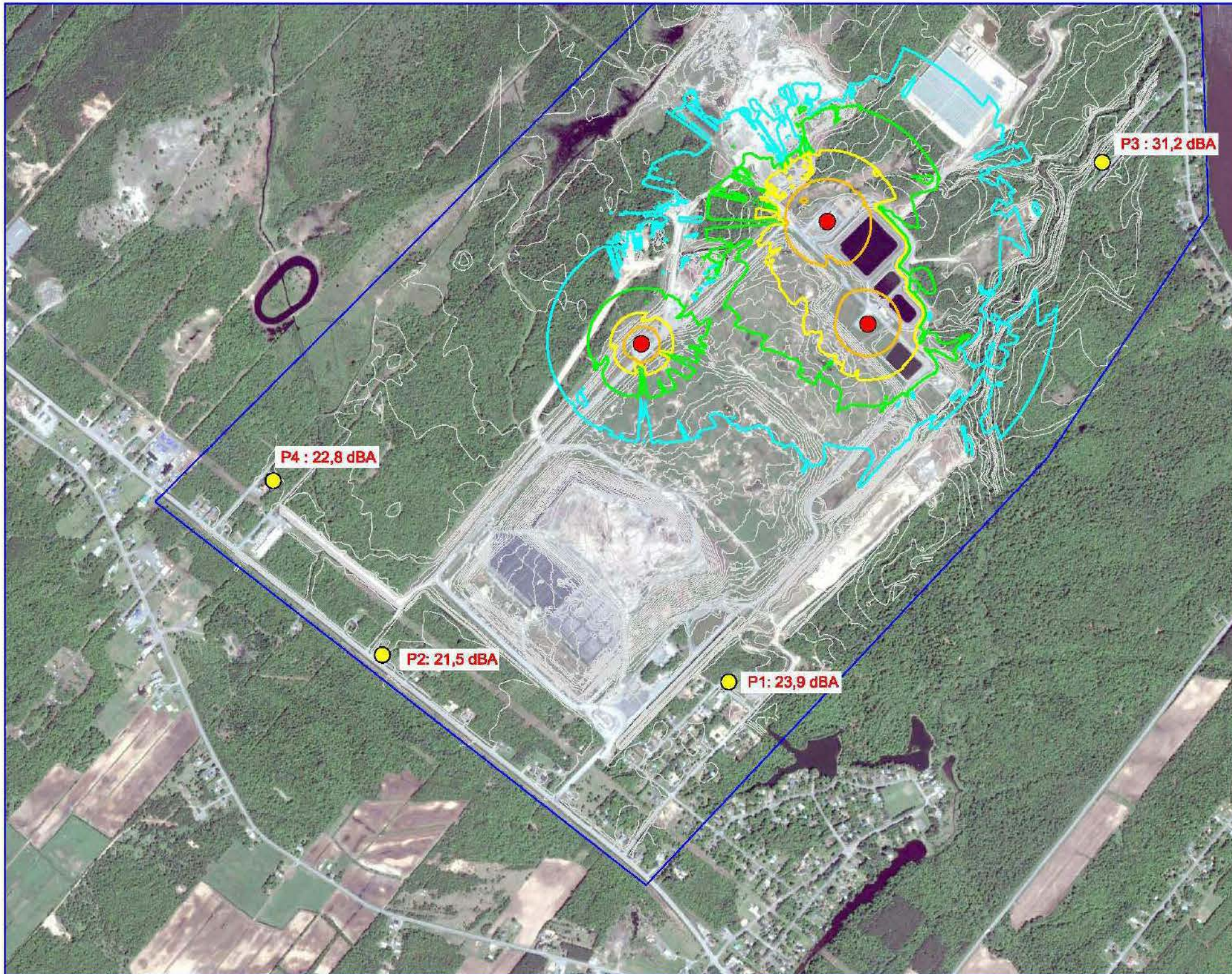


Échelle = 1 : 10000

NOTE : Ce plan n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et par conséquent, ne doit pas être considéré comme tel.

Préparé par:








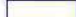




Lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore

Mise à jour de l'étude de bruit 2018

Plan A2.4: Isophones du bruit produit par le LET de St-Nicéphore - 2018 en période nocturne

-  Points d'évaluation
-  Sources de bruit
-  Topographie
-  Isophone 35 dBA
-  Isophone 40 dBA
-  Isophone 45 dBA
-  Isophone 50 dBA
-  Zone de calcul

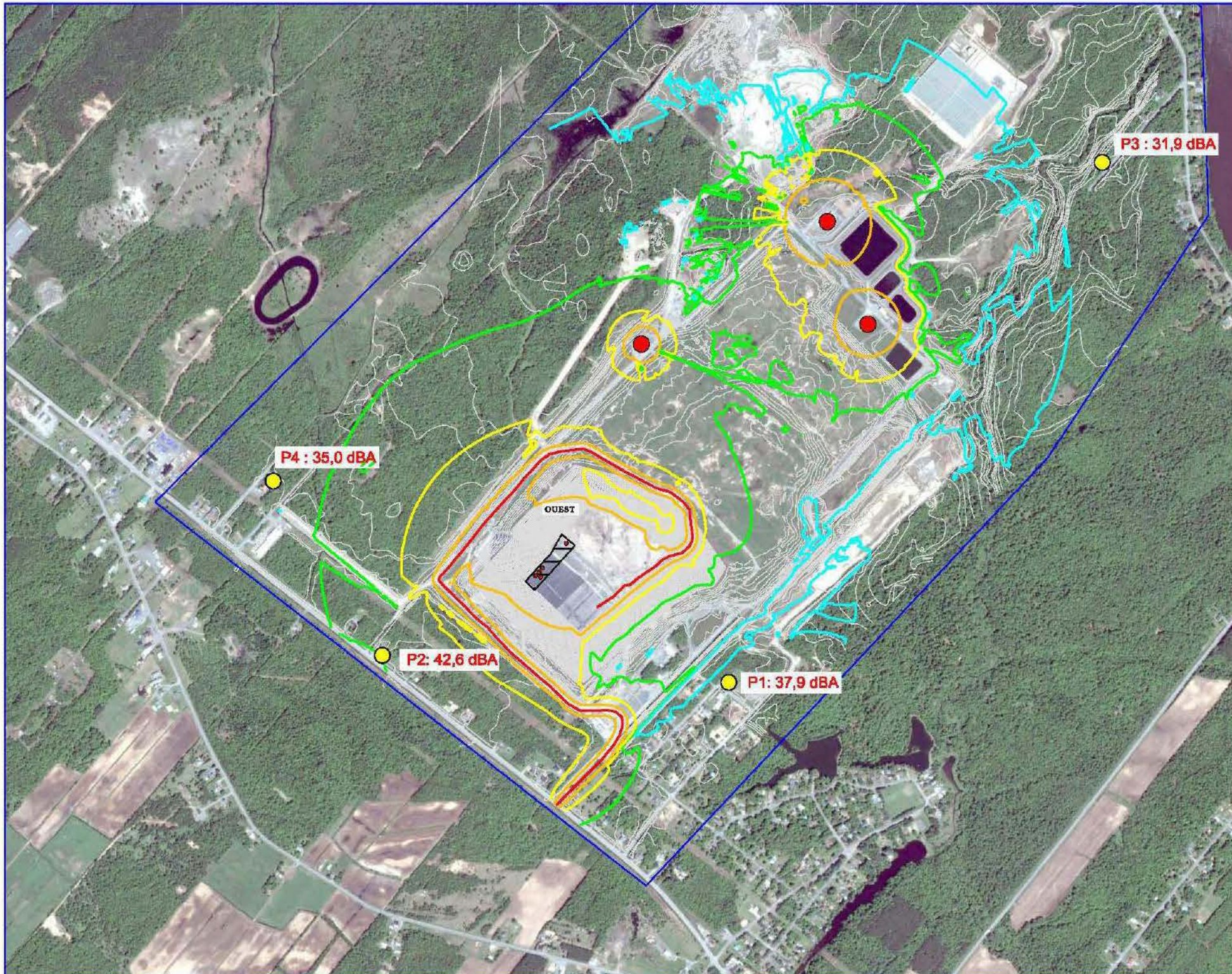


Échelle = 1 : 10000

NOTE : Ce plan n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et par conséquent, ne doit pas être considéré comme tel.

Préparé par:





Lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore

Mise à jour de l'étude de bruit 2018

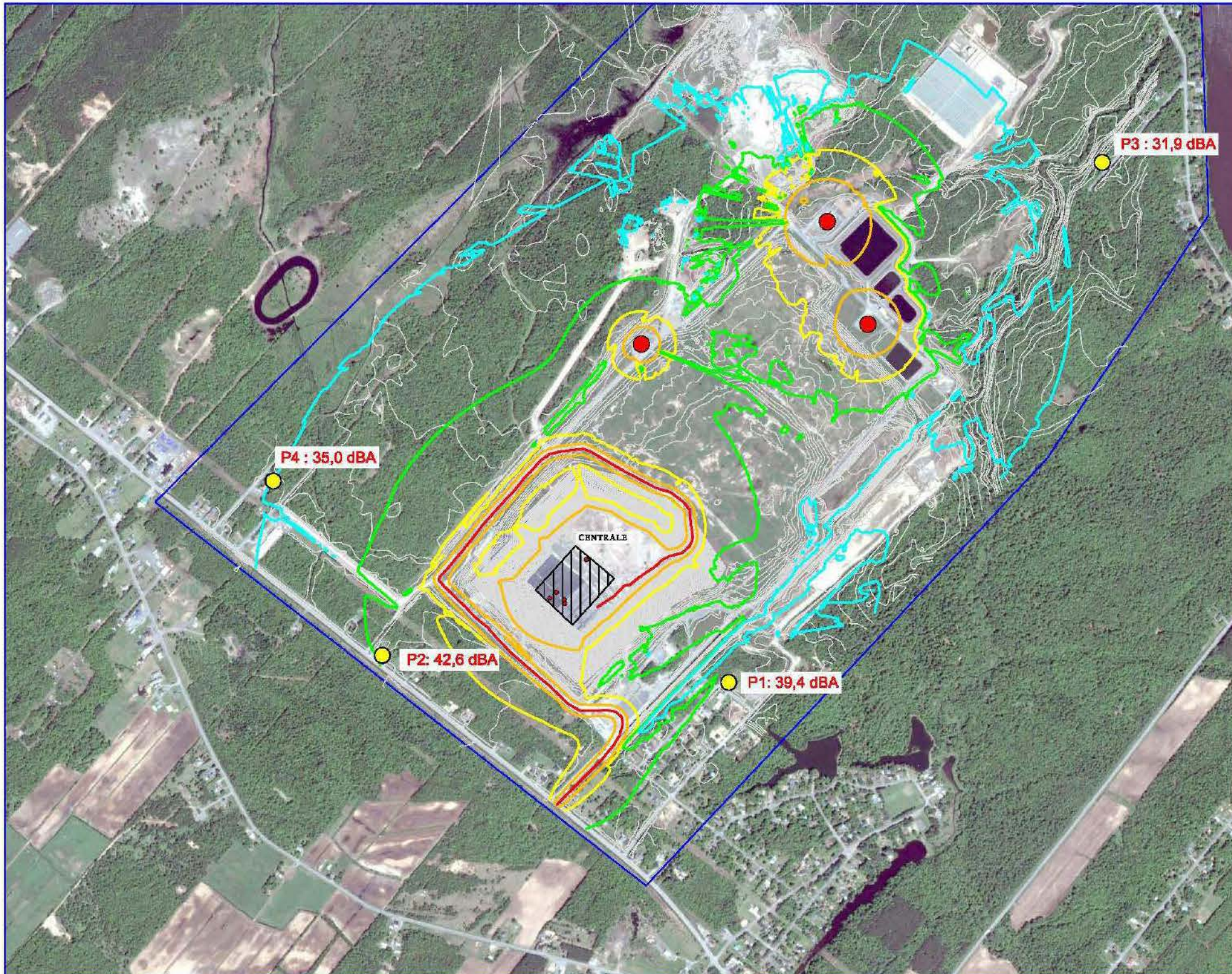
Plan A2.5: Isophones du bruit produit par le LET de St-Nicéphore - 2025 zone de travail Ouest en période diurne

- Points d'évaluation
- Sources de bruit
- Circulation de camions
- Topographie
- Isophone 35 dBA
- Isophone 40 dBA
- Isophone 45 dBA
- Isophone 50 dBA
- Zone de calcul

Échelle = 1 : 10000

NOTE : Ce plan n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et par conséquent, ne doit pas être considéré comme tel.







Préparé par:



Lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore

Mise à jour de l'étude de bruit 2018

Plan A2.6: Isophones du bruit produit par le LET de St-Nicéphore - 2025 zone de travail Centrale en période diurne

-  Points d'évaluation
-  Sources de bruit
-  Circulation de camions
-  Topographie
-  Isophone 35 dBA
-  Isophone 40 dBA
-  Isophone 45 dBA
-  Isophone 50 dBA
-  Zone de calcul

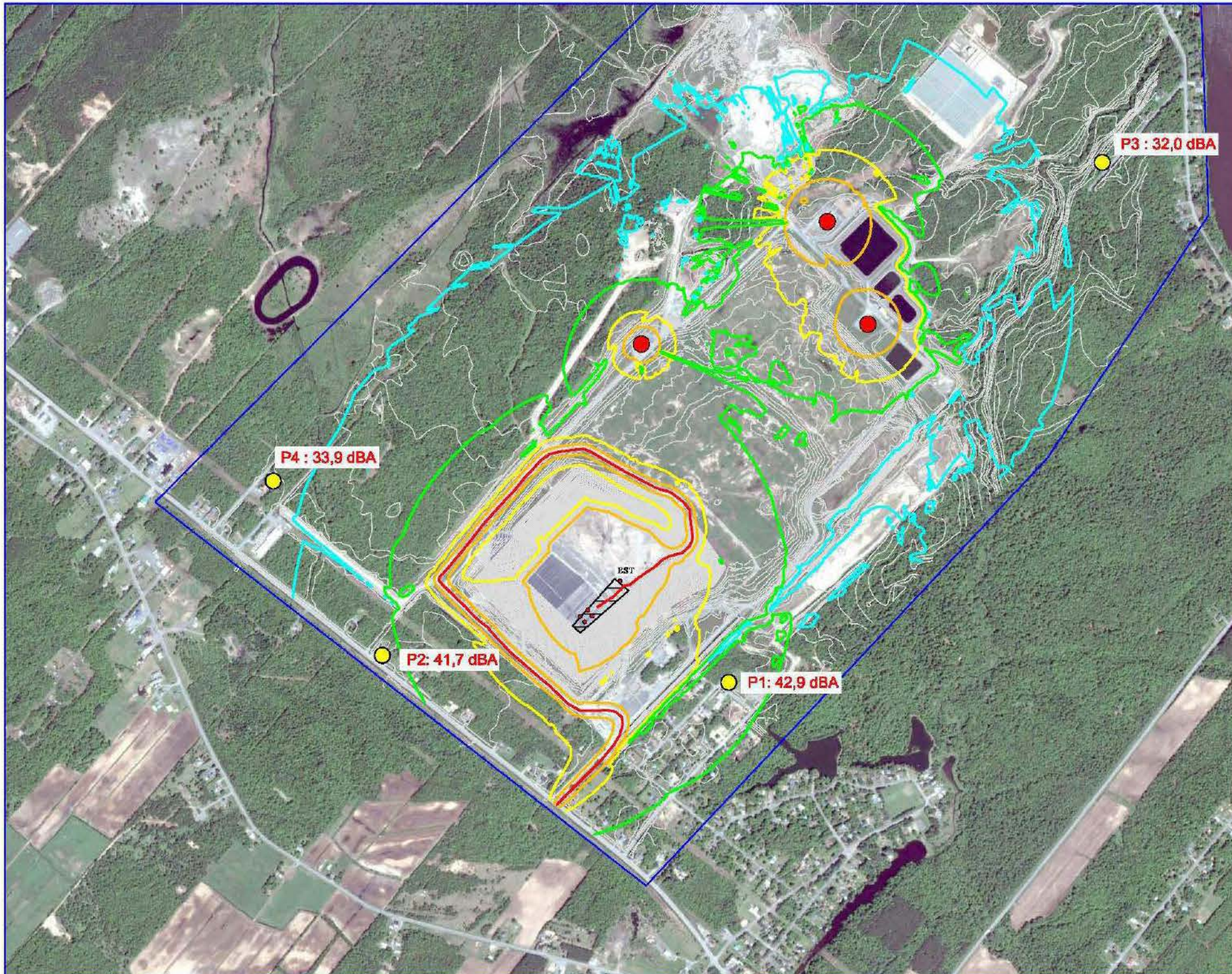


Échelle = 1 : 10000

NOTE : Ce plan n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et par conséquent, ne doit pas être considéré comme tel.

Préparé par:

Yockell Associés inc.



Lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore

Mise à jour de l'étude de bruit 2018

Plan A2.7: Isophones du bruit produit par le LET de St-Nicéphore - 2025 zone de travail Est en période diurne

- Points d'évaluation
- Sources de bruit
- Circulation de camions
- Topographie
- Isophone 35 dBA
- Isophone 40 dBA
- Isophone 45 dBA
- Isophone 50 dBA
- Zone de calcul

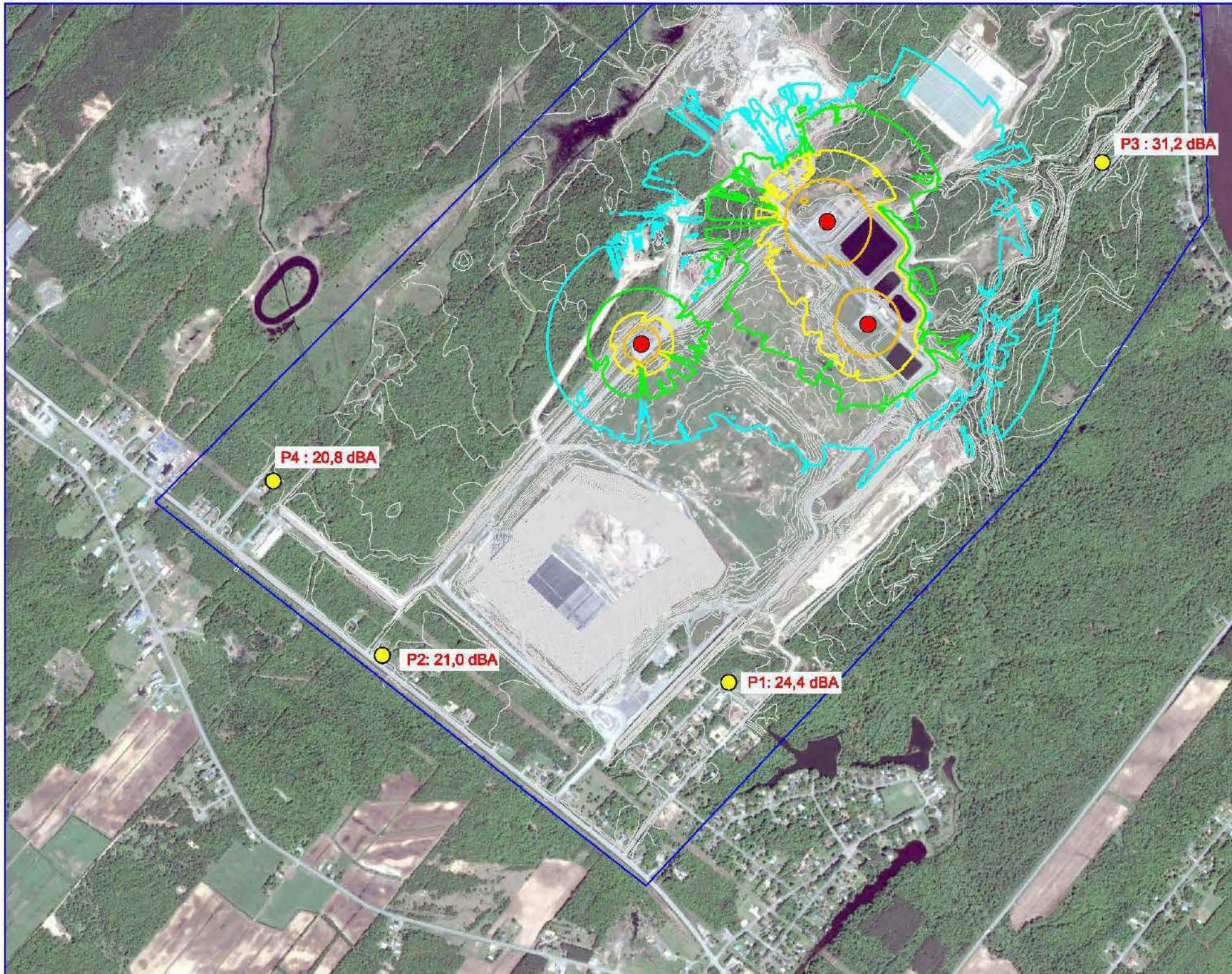


Échelle = 1 : 10000

NOTE : Ce plan n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et par conséquent, ne doit pas être considéré comme tel.

Préparé par:









Yockell Associés inc.



Lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore

Mise à jour de l'étude de bruit 2018

Plan A2.8: Isophones du bruit produit par le LET de St-Nicéphore - 2025 en période nocturne

-  Points d'évaluation
-  Sources de bruit
-  Topographie
-  Isophone 35 dBA
-  Isophone 40 dBA
-  Isophone 45 dBA
-  Isophone 50 dBA
-  Zone de calcul



Échelle = 1 : 10000

NOTE : Ce plan n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et par conséquent, ne doit pas être considéré comme tel.

Préparé par:





ANNEXE D

Révision des coûts de gestion au fonds de suivi postfermeture

Tableau D-1 Ventilation approximative du coût annuel de gestion postfermeture spécifique à la zone 3A

Principaux éléments de la gestion postfermeture	Coûts révisés arrondis pour la Zone 3A uniquement (\$ 2017)	Justificatif sur l'ajustement du coût annuel
Administration générale du lieu		
• Administration du site et rapports divers (rapport annuels, demande au fond postfermeture, etc.)	5 500 \$	Coût administratif identique
• Maintien du comité de vigilance	2 800 \$	Coût identique
Sous-Total	8 300 \$	
Entretien général du lieu		
• Inspection générale des lieux	1 880 \$	Surface globale du projet d'agrandissement réduite de 43 ha sans la phase 3B
• Entretien du recouvrement final et du couvert végétal	2 750 \$	Surface globale du projet d'agrandissement réduite de 43 ha sans la phase 3B
• Entretien et déneigement des chemins d'accès	5 250 \$	Au moins un chemin d'accès à maintenir au nord pour la phase 3A, la torchère et le traitement du lixiviat
• Entretien des fossés et des bassins de sédimentation	5 250 \$	Maintenir et entretenir le fossé existant uniquement au périmètre de la phase 3A, la phase 3B ayant été excluse.
• Entretien et réparation des bâtiments présents sur le lieu	2 750 \$	Attribution de 50% des bâtiments à la phase 3A. Utilisation du bâtiment du RBS non obligatoire pour le traitement du lixiviat postfermeture de la phase 3A.
• Ouvrages connexes (clôture, affiche, etc.)	650 \$	Réduction suite au retrait de la phase 3B
Sous-Total	16 650 \$	
Programme de suivi environnemental		
• Contrôle et surveillance des eaux de surface et de lixiviation	2 870 \$	Abandon des échantillonnages annuels des stations de pompage de la zone 3B mais aucun changement pour les eaux de surface
• Contrôle et surveillance des eaux souterraines	33 730 \$	Maintien de 8 puits de surveillance pour le suivi de la phase 3A et du traitement du lixiviat. Surévaluation des coûts en 2013 due < une mauvaise répartition des coûts réels .
• Contrôle et surveillances des biogaz incluant le suivi des puits de captage (N ₂ , O ₂) et les relevés de surface du CH ₄	2 240 \$	Réduction du nombre total de puits de biogaz et de la surface globale de 43 ha avec le retrait de la phase 3B. Suivi des puits de biogaz et relevé de surface spécifique à la zone 3A de 13 ha en recouvrement final.
• Vérification d'étanchéité des conduites hors des CET (1 fois/an) et des composantes (bassins, conduites, etc.) du système de traitement (1 fois/3	1 800 \$	Réduction du nombre de conduites. Un seul bassin requis pour le traitement.
• Essai de performance annuel de station de destruction du biogaz (échantillonnage et analyse du biogaz)	5 000 \$	Une seule torchère nécessaire pour la zone 3A.
• Entretien des puits d'observation et ouvrages connexes	1 200 \$	Abandon des puits d'eau souterraine et de biogaz de la zone 3B.
Sous-Total	46 840 \$	
Système de collecte et de traitement du lixiviat		
• Opération du système de traitement du lixiviat	13 000 \$	Production spécifique de lixiviat en postfermeture attribuable à la zone 3A estimé à 4325 m ³ /an sur les 145306 m ³ /an estimés dans l'EIE pour le LET actuel et les phase 3A et 3B. Vpir estimation du coût de traitement avec l'étang aéré complètement mélangé.
• Inspection, entretien (réparation ou remplacement) des équipements de traitement	920 \$	Équipements requis limités à quatre aérateurs sur environ 20 jours par année
• Nettoyage et entretien du réseau de collecte et des stations de pompage	3 465 \$	Diminution de 3 du nombre de stations de pompages avec l'abandon de la phase 3B et de 43 ha de cellules d'enfouissement et réseaux de collecte. Deux stations de pompage et un drain de collecte spécifiques à la zone 3A.

Tableau D-1 Ventilation approximative du coût annuel de gestion postfermeture spécifique à la zone 3A

Principaux éléments de la gestion postfermeture	Coûts révisés arrondis pour la Zone 3A uniquement (\$ 2017)	Justificatif sur l'ajustement du coût annuel
Système de collecte et de destruction du biogaz		
• Opération du système de destruction du biogaz	15 200 \$	Opération d'une seule torchère suffisante pour le biogaz de la zone 3A.
• Inspection, entretien (réparation ou remplacement) des équipements et du réseau de captage	3 450 \$	Surface globale du projet d'agrandissement réduite de 43 ha sans la phase 3B. Superficie de la zone 3A de 13 ha en recouvrement final sur les 114 ha du projet global.
Sous-Total	36 035 \$	
Autres éléments		
• Frais de gestion de la fiducie	10 000 \$	Identique
Sous-Total	10 000 \$	
Montant total partiel	117 825 \$	
Imprévus (au moins 10 % du total partiel)	11 783 \$	
Taxes provinciale et fédérales (14.975%)	18 296 \$	
	147 900 \$	total arrondi
	147 903 \$	

Gagné, Natalie

De: Lacombe, Ghislain - STS <GLacombe@wm.com>
Envoyé: 16 septembre 2014 16:35
À: 'Gilles.Gaudette@mddelcc.gouv.qc.ca'
Cc: 'Andreanne.Ferland@mddelcc.gouv.qc.ca'
Objet: RE: Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore

Monsieur Gaudette,

Lors de la dernière rencontre avec le comité de vigilance du LET de St-Nicéphore tenue le 10 septembre dernier, et conformément à la condition 8 du décret 551-2013, les membres ont accepté que la lettre de crédit d'une valeur 11M\$ soit renouvelée annuellement par WM Québec Inc afin d'assurer la gestion post-fermeture des phases 1 et 2. D'ailleurs, une copie attestant du renouvellement de cette lettre de crédit pour la prochaine année a été déposées lors de la rencontre.

Une copie du compte-rendu de la rencontre du 10 septembre dernier, indiquant qu'il y a eu entente avec le comité, vous sera transmise dès qu'il aura été approuvé par les membres lors de la prochaine rencontre qui aura lieu le 26 novembre prochain.

Salutations distinguée

Ghislain Lacombe ing.

Directeur de l'ingénierie et de l'environnement

des lieux d'enfouissement du Québec

WM Québec Inc.

Tel 450 431-2313 poste 238

Cell: 450-565-7983

Fax 450 438-4342

Les projets de Waste Management axés sur l'énergie

renouvelable permettent de produire suffisamment d'énergie pour alimenter plus d'un million de foyers

From: Lacombe, Ghislain - STS
Sent: 16 juillet 2014 13:40
To: Gilles.Gaudette@mddelcc.gouv.qc.ca
Cc: Andreanne.Ferland@mddelcc.gouv.qc.ca
Subject: RE: Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore

Monsieur Gaudette,

Pour votre information, les discussions avec les membres du comité de vigilance ont été amorcées lors de la dernière rencontre le 28 mai dernier. Les discussions se poursuivront lors de la prochaine rencontre soit le 11 septembre prochain afin d'avoir une entente.

Salutations distinguée

Ghislain Lacombe ing.

Directeur de l'ingénierie et de l'environnement

des lieux d'enfouissement du Québec

WM Québec Inc.

Tel 450 431-2313 poste 238

Cell: 450-565-7983

Fax 450 438-4342

Les projets de Waste Management axés sur l'énergie

renouvelable permettent de produire suffisamment d'énergie pour alimenter plus d'un million de foyers

From: Lacombe, Ghislain - STS
Sent: 30 avril 2014 08:52
To: 'Gilles.Gaudette@mddefp.gouv.qc.ca'
Cc: 'Andreeane.Ferland@mddefp.gouv.qc.ca'
Subject: RE: Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore

Monsieur Gaudette,

Les discussions avec les membres du comité de vigilance seront amorcées sous peu afin de respecter le délai exigé à la condition 8 du décret 551-2013.

Salutations distinguées

Ghislain Lacombe ing.

Directeur de l'ingénierie et de l'environnement

des lieux d'enfouissement du Québec

WM Québec Inc.

Tel 450 431-2313 poste 238

Cell: 450-565-7983

Fax 450 438-4342

Les projets de Waste Management axés sur l'énergie

renouvelable permettent de produire suffisamment d'énergie pour alimenter plus d'un million de foyers

From: Gilles.Gaudette@mddefp.gouv.qc.ca [<mailto:Gilles.Gaudette@mddefp.gouv.qc.ca>]
Sent: 29 avril 2014 14:11
To: Lacombe, Ghislain - STS
Cc: Andreanne.Ferland@mddefp.gouv.qc.ca
Subject: Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore

Bonjour M. Lacombe,

La condition 8 du décret 551-2013 précisait que WM s'engageait à déposer, au cours de la première année d'exploitation de la zone 3A, une nouvelle entente avec le comité de vigilance concernant la gestion postfermeture de l'ancienne partie du LET de Saint-Nicéphore et qui a fait l'objet d'une lettre de crédit volontaire de 11 millions de \$ en septembre 2010.

Pourriez-vous me dire si les discussions ont débuté avec le comité de vigilance sur cette question ?

Merci

Salutations cordiales

Gilles Gaudette, analyste

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques**
**Direction régionale de l'analyse
et de l'expertise de la Mauricie
et du Centre-du-Québec**
1579, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 2A5
Tel.: 819 293-4122, poste 223
Télec.: 819 293-8322
gilles.gaudette@mddefp.gouv.qc.ca

Gagné, Natalie

De: Lacombe, Ghislain - STS <GLacombe@wm.com>
Envoyé: 1 décembre 2014 11:11
À: 'Gilles.Gaudette@mddelcc.gouv.qc.ca'
Cc: 'Andreanne.Ferland@mddelcc.gouv.qc.ca'
Objet: RE: Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore
Pièces jointes: WM_CR_St Nicéphore_2014 09 10-Adopté 26-11-2014.pdf

Bonjour Monsieur Gaudette,

Vous trouvez ci-joint le compte-rendu de la réunion tenue le 10 septembre dernier avec le comité de vigilance du LET de St-Nicéphore. Le compte-rendu démontre qu'il y a eu un accord avec le comité afin renouveler la lettre de crédit de 11M\$ afin d'assurer la gestion post-fermeture des phases 1 et 2.

Le compte-rendu a été adapté par le comité lors de la dernière réunion tenue la semaine dernière le 26 novembre.

Salutations distinguées

Ghislain Lacombe ing.

Directeur de l'ingénierie et de l'environnement

des lieux d'enfouissement du Québec

WM Québec Inc.

Tel 450 431-2313 poste 238

Cell: 450-565-7983

Fax 450 438-4342

Les projets de Waste Management axés sur l'énergie

renouvelable permettent de produire suffisamment d'énergie pour alimenter plus d'un million de foyers

From: Lacombe, Ghislain - STS
Sent: 27 octobre 2014 14:39
To: Gilles.Gaudette@mddelcc.gouv.qc.ca
Cc: Andreanne.Ferland@mddelcc.gouv.qc.ca
Subject: RE: Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore

Monsieur Gaudette,

Tel qu'indiqué dans mon courriel du 16 septembre dernier, le compte-rendu de réunion démontrera qu'il y a eu un accord avec le comité.

Le compte rendu sera transmis dès qu'il aura été adopté par le comité le 26 novembre prochain, soit la date de la prochaine réunion.

Salutations distinguées

Ghislain Lacombe ing.

Directeur de l'ingénierie et de l'environnement

des lieux d'enfouissement du Québec

WM Québec Inc.

Tel 450 431-2313 poste 238

Cell: 450-565-7983

Fax 450 438-4342

Les projets de Waste Management axés sur l'énergie

renouvelable permettent de produire suffisamment d'énergie pour alimenter plus d'un million de foyers

From: Gilles.Gaudette@mddelcc.gouv.qc.ca [<mailto:Gilles.Gaudette@mddelcc.gouv.qc.ca>]

Sent: 27 octobre 2014 13:51

To: Lacombe, Ghislain - STS

Cc: Andreanne.Ferland@mddelcc.gouv.qc.ca

Subject: RE : Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore

Bonjour M. Lacombe,

Pourriez-vous nous faire parvenir également copie de l'entente écrite entre les parties concernant le renouvellement de la garantie de 11 M\$?

Merci et bon après-midi

Gilles Gaudette, analyste

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques**

**Direction régionale de l'analyse
et de l'expertise de la Mauricie
et du Centre-du-Québec**

1579, boulevard Louis-Fréchette

Nicolet (Québec) J3T 2A5

Tel.: 819 293-4122, poste 223

Télec.: 819 293-8322

gilles.gaudette@mddelcc.gouv.qc.ca

Veillez s'il vous plaît prendre note de ma nouvelle adresse de courriel.

-----Message d'origine-----

De : Lacombe, Ghislain - STS [<mailto:GLacombe@wm.com>]

Envoyé : 27 octobre 2014 10:15

À : Gaudette, Gilles

Cc : Ferland, Andréanne

Objet : RE: Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore

Monsieur Gaudette,

Vous trouverez ci-joint le document attestant que la lettre de crédit d'une valeur de 11M\$ a été renouvelée le 28 septembre dernier.

L'original de ce document vous sera transmis par la poste.

Salutations distinguées

Ghislain Lacombe ing.
Directeur de l'ingénierie et de l'environnement
des lieux d'enfouissement du Québec

WM Québec Inc.

Tel 450 431-2313 poste 238

Cell: 450-565-7983

Fax 450 438-4342

Les projets de Waste Management axés sur l'énergie

renouvelable permettent de produire suffisamment d'énergie pour alimenter plus d'un million de foyers

From: Gilles.Gaudette@mddelcc.gouv.qc.ca [<mailto:Gilles.Gaudette@mddelcc.gouv.qc.ca>]

Sent: 17 septembre 2014 16:46

To: Lacombe, Ghislain - STS

Cc: Andreanne.Ferland@mddelcc.gouv.qc.ca

Subject: RE : Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore

Bonjour M. Lacombe et merci pour l'information. Nous comprenons qu'une copie attestant le renouvellement de cette lettre de crédit ainsi qu'une copie de l'entente intervenue entre WM et le comité de vigilance nous sera prochainement transmises.

Salutations cordiales

Gilles Gaudette, analyste

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques**

Direction régionale de l'analyse

et de l'expertise de la Mauricie

et du Centre-du-Québec

1579, boulevard Louis-Fréchette

Nicolet (Québec) J3T 2A5

Tel.: 819 293-4122, poste 223

Télec.: 819 293-8322

gilles.gaudette@mddelcc.gouv.qc.ca

Veillez s'il vous plaît prendre note de ma nouvelle adresse de courriel.

-----Message d'origine-----

De : Lacombe, Ghislain - STS [<mailto:GLacombe@wm.com>]

Envoyé : 16 septembre 2014 16:35

À : Gaudette, Gilles
Cc : Ferland, Andréanne
Objet : RE: Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore

Monsieur Gaudette,

Lors de la dernière rencontre avec le comité de vigilance du LET de St-Nicéphore tenue le 10 septembre dernier, et conformément à la condition 8 du décret 551-2013, les membres ont accepté que la lettre de crédit d'une valeur 11M\$ soit renouvelée annuellement par WM Québec Inc afin d'assurer la gestion post-fermeture des phases 1 et 2. D'ailleurs, une copie attestant du renouvellement de cette lettre de crédit pour la prochaine année a été déposées lors de la rencontre.

Une copie du compte-rendu de la rencontre du 10 septembre dernier, indiquant qu'il y a eu entente avec le comité, vous sera transmise dès qu'il aura été approuvé par les membres lors de la prochaine rencontre qui aura lieu le 26 novembre prochain.

Salutations distinguée

Ghislain Lacombe ing.
Directeur de l'ingénierie et de l'environnement
des lieux d'enfouissement du Québec

WM Québec Inc.
Tel 450 431-2313 poste 238
Cell: 450-565-7983
Fax 450 438-4342

Les projets de Waste Management axés sur l'énergie renouvelable permettent de produire suffisamment d'énergie pour alimenter plus d'un million de foyers

From: Lacombe, Ghislain - STS
Sent: 16 juillet 2014 13:40
To: Gilles.Gaudette@mddelcc.gouv.qc.ca
Cc: Andreanne.Ferland@mddelcc.gouv.qc.ca
Subject: RE: Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore

Monsieur Gaudette,

Pour votre information, les discussions avec les membres du comité de vigilance ont été amorcées lors de la dernière rencontre le 28 mai dernier. Les discussions se poursuivront lors de la prochaine rencontre soit le 11 septembre prochain afin d'avoir une entente.

Salutations distinguée

Ghislain Lacombe ing.
Directeur de l'ingénierie et de l'environnement
des lieux d'enfouissement du Québec

WM Québec Inc.
Tel 450 431-2313 poste 238
Cell: 450-565-7983
Fax 450 438-4342

Les projets de Waste Management axés sur l'énergie renouvelable permettent de produire suffisamment d'énergie pour alimenter plus d'un million de foyers

From: Lacombe, Ghislain - STS
Sent: 30 avril 2014 08:52
To: 'Gilles.Gaudette@mddefp.gouv.qc.ca'
Cc: 'Andreanne.Ferland@mddefp.gouv.qc.ca'
Subject: RE: Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore

Monsieur Gaudette,

Les discussions avec les membres du comité de vigilance seront amorcées sous peu afin de respecter le délai exigé à la condition 8 du décret 551-2013.

Salutations distinguées

Ghislain Lacombe ing.
Directeur de l'ingénierie et de l'environnement
des lieux d'enfouissement du Québec

WM Québec Inc.
Tel 450 431-2313 poste 238
Cell: 450-565-7983
Fax 450 438-4342

*Les projets de Waste Management axés sur l'énergie
renouvelable permettent de produire suffisamment d'énergie pour alimenter plus d'un million de foyers*

From: Gilles.Gaudette@mddefp.gouv.qc.ca [<mailto:Gilles.Gaudette@mddefp.gouv.qc.ca>]
Sent: 29 avril 2014 14:11
To: Lacombe, Ghislain - STS
Cc: Andreanne.Ferland@mddefp.gouv.qc.ca
Subject: Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore

Bonjour M. Lacombe,

La condition 8 du décret 551-2013 précisait que WM s'engageait à déposer, au cours de la première année d'exploitation de la zone 3A, une nouvelle entente avec le comité de vigilance concernant la gestion postfermeture de l'ancienne partie du LET de Saint-Nicéphore et qui a fait l'objet d'une lettre de crédit volontaire de 11 millions de \$ en septembre 2010.

Pourriez-vous me dire si les discussions ont débuté avec le comité de vigilance sur cette question ?

Merci

Salutations cordiales

Gilles Gaudette, analyste

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques**
**Direction régionale de l'analyse
et de l'expertise de la Mauricie
et du Centre-du-Québec**
1579, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 2A5

Tel.: 819 293-4122, poste 223
Télec.: 819 293-8322
gilles.gaudette@mddefp.gouv.qc.ca

Recycling is a good thing. Please recycle any printed emails.

Gagné, Natalie

De: Lacombe, Ghislain - STS <GLacombe@wm.com>
Envoyé: 27 octobre 2014 10:15
À: 'Gilles.Gaudette@mddelcc.gouv.qc.ca'
Cc: 'Andreanne.Ferland@mddelcc.gouv.qc.ca'
Objet: RE: Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore
Pièces jointes: renouvellement Lettre de crédit 11M\$.pdf

Monsieur Gaudette,

Vous trouverez ci-joint le document attestant que la lettre de crédit d'une valeur de 11M\$ a été renouvelée le 28 septembre dernier.

L'original de ce document vous sera transmis par la poste.

Salutations distinguées

Ghislain Lacombe ing.

Directeur de l'ingénierie et de l'environnement

des lieux d'enfouissement du Québec

WM Québec Inc.

Tel 450 431-2313 poste 238

Cell: 450-565-7983

Fax 450 438-4342

Les projets de Waste Management axés sur l'énergie

renouvelable permettent de produire suffisamment d'énergie pour alimenter plus d'un million de foyers

From: Gilles.Gaudette@mddelcc.gouv.qc.ca [mailto:Gilles.Gaudette@mddelcc.gouv.qc.ca]
Sent: 17 septembre 2014 16:46
To: Lacombe, Ghislain - STS
Cc: Andreanne.Ferland@mddelcc.gouv.qc.ca
Subject: RE : Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore

Bonjour M. Lacombe et merci pour l'information. Nous comprenons qu'une copie attestant le renouvellement de cette lettre de crédit ainsi qu'une copie de l'entente intervenue entre WM et le comité de vigilance nous sera prochainement transmises.

Salutations cordiales

Gilles Gaudette, analyste

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Direction régionale de l'analyse
et de l'expertise de la Mauricie
et du Centre-du-Québec
1579, boulevard Louis-Frédéric
Nicolet (Québec) J3T 2A5
Tel.: 819 293-4122, poste 223
Télec.: 819 293-8322
gilles.gaudette@mddelcc.gouv.qc.ca

Veillez s'il vous plaît prendre note de ma nouvelle adresse de courriel.

-----Message d'origine-----

De : Lacombe, Ghislain - STS [<mailto:GLacombe@wm.com>]

Envoyé : 16 septembre 2014 16:35

À : Gaudette, Gilles

Cc : Ferland, Andréanne

Objet : RE: Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore

Monsieur Gaudette,

Lors de la dernière rencontre avec le comité de vigilance du LET de St-Nicéphore tenue le 10 septembre dernier, et conformément à la condition 8 du décret 551-2013, les membres ont accepté que la lettre de crédit d'une valeur 11M\$ soit renouvelée annuellement par WM Québec Inc afin d'assurer la gestion post-fermeture des phases 1 et 2. D'ailleurs, une copie attestant du renouvellement de cette lettre de crédit pour la prochaine année a été déposées lors de la rencontre.

Une copie du compte-rendu de la rencontre du 10 septembre dernier, indiquant qu'il y a eu entente avec le comité, vous sera transmise dès qu'il aura été approuvé par les membres lors de la prochaine rencontre qui aura lieu le 26 novembre prochain.

Salutations distinguée

Ghislain Lacombe ing.
Directeur de l'ingénierie et de l'environnement
des lieux d'enfouissement du Québec

WM Québec Inc.
Tel 450 431-2313 poste 238
Cell: 450-565-7983
Fax 450 438-4342

*Les projets de Waste Management axés sur l'énergie
renouvelable permettent de produire suffisamment d'énergie pour alimenter plus d'un million de foyers*

From: Lacombe, Ghislain - STS
Sent: 16 juillet 2014 13:40
To: Gilles.Gaudette@mddelcc.gouv.qc.ca
Cc: Andreanne.Ferland@mddelcc.gouv.qc.ca
Subject: RE: Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore

Monsieur Gaudette,

Pour votre information, les discussions avec les membres du comité de vigilance ont été amorcées lors de la dernière rencontre le 28 mai dernier. Les discussions se poursuivront lors de la prochaine rencontre soit le 11 septembre prochain afin d'avoir une entente.

Salutations distinguée

Ghislain Lacombe ing.
Directeur de l'ingénierie et de l'environnement
des lieux d'enfouissement du Québec

WM Québec Inc.
Tel 450 431-2313 poste 238
Cell: 450-565-7983
Fax 450 438-4342

Les projets de Waste Management axés sur l'énergie renouvelable permettent de produire suffisamment d'énergie pour alimenter plus d'un million de foyers

From: Lacombe, Ghislain - STS
Sent: 30 avril 2014 08:52
To: 'Gilles.Gaudette@mddefp.gouv.qc.ca'
Cc: 'Andreanne.Ferland@mddefp.gouv.qc.ca'
Subject: RE: Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore

Monsieur Gaudette,

Les discussions avec les membres du comité de vigilance seront amorcées sous peu afin de respecter le délai exigé à la condition 8 du décret 551-2013.

Salutations distinguées

Ghislain Lacombe ing.
Directeur de l'ingénierie et de l'environnement
des lieux d'enfouissement du Québec

WM Québec Inc.
Tel 450 431-2313 poste 238
Cell: 450-565-7983
Fax 450 438-4342

Les projets de Waste Management axés sur l'énergie renouvelable permettent de produire suffisamment d'énergie pour alimenter plus d'un million de foyers

From: Gilles.Gaudette@mddefp.gouv.qc.ca [<mailto:Gilles.Gaudette@mddefp.gouv.qc.ca>]
Sent: 29 avril 2014 14:11
To: Lacombe, Ghislain - STS
Cc: Andreanne.Ferland@mddefp.gouv.qc.ca
Subject: Lettre crédit pour gestion postfermeture de l'ancienne partie - LET de Saint-Nicéphore

Bonjour M. Lacombe,

La condition 8 du décret 551-2013 précisait que WM s'engageait à déposer, au cours de la première année d'exploitation de la zone 3A, une nouvelle entente avec le comité de vigilance concernant la gestion postfermeture de l'ancienne partie du LET de Saint-Nicéphore et qui a fait l'objet d'une lettre de crédit volontaire de 11 millions de \$ en septembre 2010.

Pourriez-vous me dire si les discussions ont débuté avec le comité de vigilance sur cette question ?

Merci

Salutations cordiales

Gilles Gaudette, analyste

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques**
**Direction régionale de l'analyse
et de l'expertise de la Mauricie
et du Centre-du-Québec**
1579, boulevard Louis-Frédéric
Nicolet (Québec) J3T 2A5
Tel.: 819 293-4122, poste 223
Télec.: 819 293-8322
gilles.gaudette@mddefp.gouv.qc.ca

Recycling is a good thing. Please recycle any printed emails.



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-
NICÉPHORE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 10 SEPTEMBRE 2014

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	VISITE DU SITE	1
2	INTRODUCTION DE LA RENCONTRE	1
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
4	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 28 MAI 2014	1
5	PROGRAMME DE SURVEILLANCE DU RUISSELLEMENT DES EAUX DE SURFACE	2
6	PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM	2
6.1	Captage, valorisation et traitement du biogaz	2
6.2	Reboisement, revégétalisation du site.....	3
6.3	Contrôle des goélands.....	4
7	WM ET LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	5
8	RENOUVELLEMENT DE LA LETTRE DE CRÉDIT	6
9	ACTIONS DE SUIVI.....	7
9.1	Site internet du comité de Saint-Nicéphore.....	7
9.2	Mise à jour de la liste des membres du Comité	8
9.3	WM finaliste aux Phénix de l'environnement	8
10	RAPPORT D'ACTIVITÉS.....	8
10.1	Registre des plaintes	8
10.2	Registre des visites du Ministère	9
11	PROCHAINE RÉUNION.....	9

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation de M. Desfossés du GARAF : Programme de surveillance du ruissellement des eaux de surface
- Annexe 4 Bilan de la gestion des biogaz
- Annexe 5 Présentation de M. Desfossés du GARAF : Reboisement, revégétalisation du site
- Annexe 6 Bilan du contrôle des goélands
- Annexe 7 WM et la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
- Annexe 8 Lettre certifiant le renouvellement de la lettre de 2010 en 2014
- Annexe 9 Bilan du recensement des membres du Comité
- Annexe 10 Registre des plaintes
- Annexe 11 Registre des visites du Ministère

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 VISITE DU SITE

La rencontre débute par une visite du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore, commentée par M. Ghislain Lacombe, directeur de l'ingénierie et de l'environnement et M. Pablo Desfossés, du GARAF (Groupe d'aide pour la recherche et l'aménagement de la faune), organisme qui réalise des études et des travaux de recherche sur la propriété de WM.

Voici les faits saillants de la visite

- Évolution des travaux à la cellule 3A et ligne de dispersion de neutralisant d'odeurs :
M. Lacombe explique que les travaux à la cellule ont bien progressé, les membranes géosynthétiques ont été posées et une section de la cellule est déjà recouverte d'une couche de pierre. M. Lacombe présente également la ligne de dispersion de neutralisant d'odeurs, qui élimine les molécules odorantes.
- Zones du site de WM accueillant des projets de reboisement du GARAF :
M. Lacombe et M. Desfossés identifient plusieurs secteurs ayant fait l'objet d'un projet du GARAF

2 INTRODUCTION DE LA RENCONTRE

M. Dussault souhaite la bienvenue aux participants.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption et accepté par les participants.

Il figure à l'Annexe 2.

4 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 28 MAI 2014

Le compte rendu de la réunion du 28 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

5 PROGRAMME DE SURVEILLANCE DU RUISSELLEMENT DES EAUX DE SURFACE

La présentation de M. Desfossés est disponible à l'Annexe 3.

Voici les faits saillants de la présentation :

- WM, en collaboration avec le GARAF, a mis en place des points d'échantillonnage complémentaires à ceux demandés par le Ministère, pour renforcer le suivi de la qualité de l'eau de ruissellement.
- Le point où l'on constatait la plus grande concentration en matières en suspension (Point ES5 sur la carte), au nord-est du site, témoigne d'une amélioration constante dans les eaux de ruissellement depuis 2012, ce qui confirme l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place. Les autres points d'échantillonnage présentent des conclusions similaires.

6 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM

6.1 CAPTAGE, VALORISATION ET TRAITEMENT DU BIOGAZ

M. Lacombe présente un schéma illustrant le bilan de la gestion des biogaz. Ce schéma est disponible à l'Annexe 4. Il indique qu'un suivi assidu est réalisé auprès des puits verticaux et des tranchées horizontales afin de s'assurer d'un captage optimal du biogaz produit par les matières résiduelles enfouies. Le biogaz capté est en partie valorisé, sous forme de chaleur ou d'électricité, en partie éliminé.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les tranchées de captage du biogaz dans les cellules sont-elles superposées?</i>	M. Lacombe explique qu'il existe plusieurs tranchées au sein des cellules, espacées entre elles de 50 mètres.
<i>La production de biogaz sur le site est-elle à la hausse?</i>	M. Lacombe explique que les plus vieilles cellules ont une production qui stagne, voire décline, tandis que les nouvelles cellules apportent une nouvelle production de biogaz. WM prévoit que la production totale de biogaz généré sur le site se stabilisera à 8 000 pieds cubes de biogaz par minute. Cette courbe de production diminuera quand l'enfouissement cessera.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>WM a-t-elle des projets de valorisation du biogaz, considérant que l'élimination représente encore 45 % de ce qui est produit?</i>	M. Dussault confirme que WM étudie des projets de valorisation, mais que ces recherches ne sont pas suffisamment abouties pour pouvoir en parler au comité.

6.2 REBOISEMENT, REVEGETALISATION DU SITE

La présentation de M. Desfossés est disponible à l'Annexe 5.

M. Desfossés présente des illustrations de différents projets menés sur le site de Saint-Nicéphore : plantation de saules sur des surfaces dénudées, revégétalisation de pentes, stabilisation de berges, etc.

Le bilan des plantations réalisées par le GARAF au lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore est le suivant :

- 2010 : 336 arbustes; 1581 arbres
- 2011 : 800 arbustes; 8500 arbres
- 2012 : 975 arbustes, 1500 tiges de saules et cornouiller, 9 268 arbres
- 2013 : 800 tiges de saules et cornouiller, 11 574 arbres
- 2014 : 220 arbustes, 0 tiges de saules et cornouiller, 12 698 arbres

Le bilan des cinq années de plantation est de 50 251 arbres, arbustes et tiges.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les branches de saule poussent vite or, vous en plantez dans les fossés : ne craignez-vous pas une obstruction à l'écoulement des eaux?</i>	M. Desfossés explique que les saules sont plantés sur le côté des fossés, pour ne pas obstruer le centre du fossé. Les saules sont couplés à une plantation de quenouilles dans le centre du fossé, car ces dernières n'obstruent pas ou peu l'écoulement des eaux une fois bien implantées. Si le fossé venait à s'assécher, le saule pourrait prendre de l'expansion, mais en réalité, la nappe d'eau libre de surface est toujours présente, évitant la propagation du saule. Le GARAF assure un suivi particulier des fossés.
<i>Êtes-vous confronté à des problèmes de castor dans les ruisseaux?</i>	M. Desfossés indique qu'il n'y a pas de problématique de castors au lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore.

6.3 CONTROLE DES GOELANDS

M. Simon Mercier présente le bilan des mesures d'effarouchement des goélands, qui démontre l'efficacité des mesures mises en place. La présentation de M. Mercier est disponible à l'Annexe 6.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand suspendez-vous les activités de fauconnerie?</i>	M. Mercier indique que le travail du fauconnier cesse en fin d'année, avec l'arrivée de la neige, lorsque les goélands migrent. Il n'existe pas de date fixe, tout dépend des observations réalisées sur le terrain.
<i>Serait-il envisageable d'introduire des faucons sur le site de façon permanente?</i>	M. Desfossés explique que le milieu n'est pas favorable à l'implantation des faucons, notamment car il n'existe pas de falaise. M. Mercier explique qu'un jeune faucon est en cours de réintroduction sur le lieu d'enfouissement, mais qu'il n'existe aucune garantie qu'il s'établira dans le milieu.
<i>Avez-vous calculé le nombre de goélands sur la rivière? Ils y sont plus nombreux que sur le site.</i>	<i>M. Mercier explique que WM ne réalise pas une telle étude, et effectue des mesures sur son site. Cependant, par le passé, des études plus globales ont été faites sur le déplacement des goélands, dont les résultats ont été présentés au Comité. M. Dussault complète en indiquant que la dernière étude d'impact a documenté l'impact des activités sur la présence des goélands et qu'aucun impact significatif n'a été décelé.</i>
<i>La méthode de fauconnerie est-elle plus coûteuse que d'autres méthodes d'effarouchement?</i>	<i>M. Mercier explique que les recherches sur ces oiseaux indiquent que la fauconnerie est la meilleure option existante, bien que plus coûteuse que l'abattage.</i>
<i>Vous dénombrez moins de goélands que l'an passé : est-ce une tendance qui se confirme?</i>	<i>M. Mercier explique qu'un goéland vit en moyenne 20 ans. Si WM parvient à empêcher leur accès au site, ils se tourneront vers d'autres sources de nourriture et leur progéniture aussi.</i>

7 WM ET LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La présentation de M. Dussault est disponible à l'Annexe 7.

M. Dussault explique que 2 des 10 stratégies du gouvernement touchent directement les activités au lieu d'enfouissement technique de WM, à Drummondville :

- Décourager et contrôler l'élimination :
 - Augmentation des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.
 - Mise en œuvre du programme d'inspection systématique des lieux d'élimination des matières résiduelles.
 - Obligation pour l'ensemble des exploitants à assumer les coûts de gestion après la fermeture des lieux d'élimination.
- Bannir la matière organique
 - Interdiction d'élimination du papier, du carton et du bois
 - Élaboration d'une stratégie afin d'interdire l'élimination de la matière organique putrescible.
 - Poursuite de la mise en œuvre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le projet d'Energem, dont vous êtes actionnaire, est-il un des projets de biométhanisation que vous abordez dans votre présentation?</i>	M. Dussault explique que la technologie exploitée par Energem est une technologie thermique : les matières résiduelles sont brûlées à haute température pour être gazéifiées. Il ne s'agit donc pas de biométhanisation.

8 RENOUELEMENT DE LA LETTRE DE CRÉDIT

Comme prévu au calendrier, M. Dussault présente la lettre de crédit de 11 millions \$ déposée au Ministère, à titre de garantie des sommes requises pour l'entretien de la partie fermée du site pour la période post-fermeture.

La lettre de crédit est présentée à l'Annexe 8. Une version en français sera demandée par WM et ajoutée aux annexes du compte rendu de la rencontre lorsque disponible.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si WM cesse ses activités, l'argent est-il automatiquement transféré dans le fonds de fermeture?</i>	M. Dussault explique que l'argent serait prélevé par le gouvernement advenant le cas où WM serait en défaut d'opérer convenablement l'ensemble des mesures de suivi.
<i>Qui est responsable de la fermeture du site?</i>	<p>M. Dussault explique que WM est responsable de la gestion de la fermeture et de la post-fermeture du site.</p> <p>WM a déjà les fonds nécessaires pour assumer les coûts de gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore pour une période minimale de 30 ans. C'est le cas aussi, à titre d'exemples, des sites de Sainte-Gertrude et de Saint-Philippe d'Argenteuil, appartenant tous deux à WM. Ils sont fermés depuis plusieurs années et ils continuent d'être gérés et entretenus par les équipes de WM.</p> <p>À la demande du Comité de vigilance, une police d'assurance additionnelle pour les anciennes cellules du site a été mise en place. Le meilleur véhicule financier trouvé a été une lettre de crédit et le Ministère a approuvé cette lettre de crédit de 11 millions \$. Le Comité a été satisfait de cette démarche et du véhicule trouvé. Les frais de cette initiative sont significatifs pour WM.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Chaque année, vous renouvelez votre assurance, mais ce système tombe si le site ferme. Nous ne sommes pas inquiets pour maintenant, alors que vous opérez. Nous sommes inquiets pour quand vous ne serez plus là. Allez-vous maintenir le renouvellement de la lettre de crédit pendant 25 ans?</i></p>	<p><i>M. Dussault explique qu'il s'agit d'une discussion à tenir avec le Comité lorsque ce moment arrivera. En attendant, WM a pris cet engagement ferme auprès du comité.</i></p> <p>M.Dussault demande aux membres du comité s'ils sont d'accord avec le maintien de la lettre de crédit pour garantir les sommes nécessaires à la gestion postfermeture de l'ancienne partie du lieu d'enfouissement, aujourd'hui fermée. Les membres confirment leur accord.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Mettre aux annexes du compte rendu la version en français de la lettre de crédit lorsque disponible.

9 ACTIONS DE SUIVI

9.1 SITE INTERNET DU COMITE DE SAINT-NICEPHORE

M. Dussault indique que le site Internet a été développé et que, comme convenu, il a été partagé avec les membres du Comité pour recueillir leurs commentaires.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>J'ai bien aimé ce nouveau site, l'information y est intéressante. Le comité remplit mieux son mandat avec ce site.</i></p>	<p>M. Dussault indique que le contenu du site Internet a été développé à partir du document Règles de fonctionnement adopté au début par le Comité, ainsi que des rapports annuels.</p>

Alex Craft, animateur de la rencontre, indique que le compte rendu des rencontres sera versé en ligne seulement une fois qu'il aura été approuvé par le Comité.

M. Dussault indique que la mise en ligne se fera prochainement et qu'il contactera M. Milot pour lui proposer un communiqué de presse pour le lancement de ce site.

ACTION DE SUIVI :

- Mettre en ligne le site Internet du Comité de Saint-Nicéphore et valider avec M. Milot le communiqué de presse appuyant ce lancement.

9.2 MISE A JOUR DE LA LISTE DES MEMBRES DU COMITE

M. Dussault a fait un recensement des membres du Comité absents lors des dernières rencontres et présente le bilan des suivis. Ce bilan est présenté à l'Annexe 9.

9.3 WM FINALISTE AUX PHENIX DE L'ENVIRONNEMENT

M. Dussault indique que les Phénix de l'environnement sont un prix prestigieux récompensant des projets à saveur environnementale menés par les entreprises et institutions. WM a déposé sa candidature pour le projet des serres Demers et cette candidature a été retenue, ce qui est une première reconnaissance. La désignation des lauréats aura lieu fin septembre.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Votre projet de serres est un très bon exemple que l'économie et l'écologie vont bien ensemble.</i>	

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi de la candidature du projet de serres Demers aux Phénix de l'environnement.

10 RAPPORT D'ACTIVITÉS

10.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Mercier indique que six plaintes ont été reçues par WM depuis la dernière rencontre. Le registre est présenté à l'Annexe 10.

À partir de juillet, les plaintes formulées ont été traitées par le nouveau protocole de gestion des plaintes et sont donc arrivées sur le cellulaire de M. Mercier.

M. Dussault rappelle qu'une communication sera prochainement réalisée dans le voisinage pour diffuser l'information relative à la procédure pour adresser un signalement.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le périmètre couvert par votre communication comprend-il le secteur de l'autre côté de la rivière?</i>	M. Dussault confirme que le secteur de l'autre côté de la rivière sera couvert par la communication. WM a visé large, pour englober le périmètre où des plaintes avaient été émises par le passé.
Tenez-vous un registre du nombre de fois où un citoyen formule une plainte?	M. Mercier indique que WM tient un registre plus détaillé que celui présenté au Comité, qui comprend l'identité et l'adresse de l'appelant. Toutefois, aucune analyse particulière n'a été réalisée sur la fréquence d'appel des citoyens.
C'est le premier été où l'on a perçu beaucoup d'odeurs. Pourquoi réaliser des travaux en été?	<p>M. Mercier explique qu'il s'agissait malheureusement de travaux de tranchées horizontales dans la nouvelle cellule, et le calendrier amenait WM à les réaliser durant l'été. Dans le futur, WM aura une meilleure latitude pour agir, et décalera ce genre de travaux. M. Mercier explique qu'il ne s'agit donc pas d'épisode d'odeur qui se répètera tous les étés, il s'agissait de travaux particuliers et ponctuels sur un ou deux jours.</p> <p>M. Dussault ajoute que WM compte créer une liste de diffusion pour aviser les citoyens de tels travaux afin d'informer le voisinage et assurer que la situation est sous contrôle. WM évite le plus possible de tels travaux les jours fériés, lors des congés, etc.</p>

10.2 REGISTRE DES VISITES DU MINISTÈRE

M. Mercier indique que sept visites régulières du Ministère ont eu lieu depuis la dernière rencontre. Le registre est présenté à l'Annexe 11.

11 PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance ait lieu le mercredi 26 novembre 2014, à compter de 19 h.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 40

Élodie Rolland, rapporteuse de la réunion

